

# RAPPORT D'ACTIVITE 2017



# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>1- Les jeunes accueillis dans le parc Habitat Jeunes de l'association en 2017</b>	<b>4</b>
<b>2- La gamme « Habitat Jeunes » de l'Association en 2017</b>	<b>11</b>
2-1 Le FJT Henri Fontaine – le vaisseau amiral de 111 logements	12
2-2 Les micro-résidences FJT – un concept novateur (7 résidences – 63 logements)	12
2-3 La sous location de logements dans le parc diffus – l'intermédiation locative	13
2-4 Le parc de logements temporaires – une initiative partenariale locale et originale	14
2-5 Les logements destinés à des jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance	14
<b>3 – Les actions auprès des jeunes</b>	<b>15</b>
3-1 L'accompagnement individuel des jeunes résidents	15
3-2 Participation, engagement et dynamiques collectives	25
3-3 L'accompagnement auprès des autres jeunes	40
<b>4- Le développement territorial et l'animation partenariale</b>	<b>50</b>
4-1 Les projets de développement d'une offre adaptée aux besoins des jeunes	50
4-2 La co-animation du groupe « logement des jeunes » du PDALHPD	51
4-3 La mobilisation du parc privé : l'animation d'un service de médiation locative	52
<b>5- La restauration associative</b>	<b>60</b>
5-1 Le restaurant associatif – données générales	55
5-2 La fréquentation et le respect de l'instruction fiscale	57
5-3 La Haute Qualité Alimentaire	59
5-4 Les procédures et les contrôles	59
5-5 La gamme de restauration(s)	59
5-6 Les actions collectives « alimentation »	60
<b>QUELQUES MOTS DE CONCLUSION...</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXE – L'EQUIPE SALARIEE</b>	

## **INTRODUCTION**

Depuis quelques années, nous connaissons des difficultés à stabiliser une partie de l'équipe salariée. Les raisons en sont différentes, d'un service à l'autre, mais les conséquences sont souvent les mêmes : former la personne à la prise de poste, l'intégrer dans une équipe, lui inculquer la culture de notre organisation ... tout ceci prend du temps et de l'énergie. En 2017, ce sont huit personnes en CDI et deux personnes en CAE dont les contrats ont été rompus.

Et ce ne sont pas les décisions gouvernementales concernant les emplois aidés qui participent de la stabilité. Les modifications importantes voulues par l'Etat en matière de public éligible et de conditions d'accès, nous impactent fortement. Nous avons une politique salariale reposant en partie sur des personnes en emplois aidés que nous formions et accompagnions, relayant celle des gouvernements précédents. En quelques mois, il a fallu nous adapter et anticiper ce qui, pour notre association, relève d'une fin des recours aux personnes en insertion.

Pour autant, l'activité reste soutenue avec toujours de nouveaux projets et, bien évidemment, la consolidation des précédents. L'ouverture de l'Hôtel de l'Alternance qui nous avait fortement mobilisés les années passées, nous permet maintenant d'envisager de nouvelles dynamiques en réponse à des besoins résidentiels que nous identifions avec nos partenaires du monde HLM. Mais ceci est une autre histoire que nous commencerons à écrire en 2018.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport d'activité

**Le Directeur Général  
CI GARCERA**

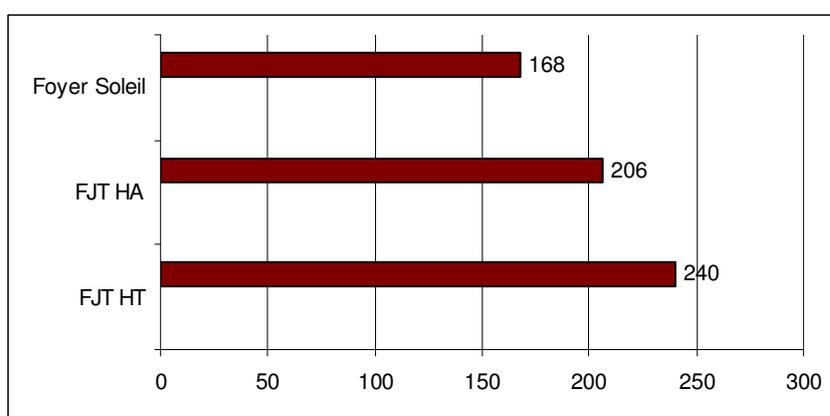
## 1- Les jeunes accueillis dans le parc Habitat Jeunes de l'association en 2017

Ces statistiques, relatives à l'occupation du parc de logements gérés par l'Association intègrent les informations relatives :

- aux jeunes hébergés sur le site principal de l'association – **FJT « Henri Fontaine »**
- à ceux résidant dans nos 7 résidences (rue Traversière et rue René Prie à Tours, Joué lès Tours, Montlouis sur Loire, Montbazou, La Riche et Langeais) ainsi que dans les logements pris en sous location dans le parc public : **dispositif « Foyer Soleil »** (toutes sous-locations confondues, dont les logements temporaires)
- aux jeunes hébergés sur le site de **l'Hôtel de l'Alternance**

### DONNEES GENERALES

**Au total 614 jeunes ont occupé l'un de nos logements (541 l'an passé)**



L'augmentation significative du nombre de jeunes logés est liée à l'ouverture en année pleine de l'Hôtel de l'Alternance.

**240 jeunes** auront été accueillis au FJT Henri Fontaine contre 268 l'an passé (présents au 31/12 et entrés dans l'année). Nous sommes dans les standards des dernières années.

Cette année, le taux d'occupation aura été de **88.3%** (88.83% l'an passé).

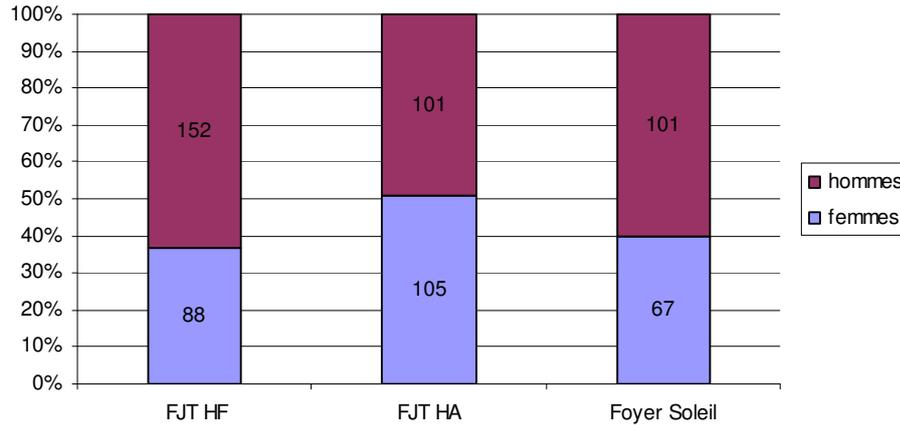
**168 ménages** ont été accueillis dans la gamme de logements gérée par le Service Logement Jeunes.

Le taux d'occupation des 7 résidences FJT aura été de 88.7%, comme l'an passé.

Les logements du parc spécifique (logements temporaires, logements d'insertion, résidence Saint Sauveur) ont conservé un bon taux d'occupation, proche de 90%, mais plus faible que l'an passé. L'occupation des logements de l'Aide Sociale à l'Enfance a progressé pour atteindre 77%). Cet accroissement est encourageant.

**206 jeunes** ont été accueillis à l'Hôtel de l'Alternance. Première année complète de ce nouvel équipement qui a rapidement trouvé son public : les alternants. Avec un taux d'occupation de **85.5%**, nous sommes au dessus de nos prévisions initiales. Le principe d'une gestion quasi hôtelière de l'alternance génère nécessairement de la vacance.

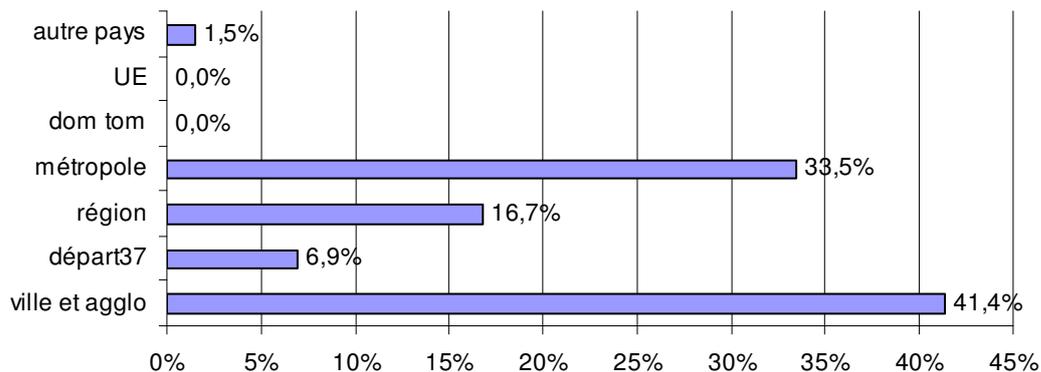
**Parmi les 614 jeunes accueillis, 218 ont réalisé un séjour fractionné, soit 36%.** Ces jeunes sont apprentis ou stagiaires de la formation professionnelle et peuvent effectuer plusieurs séjours, jusqu'à 10 pour certains jeunes. La plupart des séjours fractionnés sont le fait de jeunes accueillis dans le cadre de conventions avec le CFA de la Propreté (l'INHNI). Leur augmentation très importante est due à l'ouverture de l'Hôtel de l'Alternance.



Les tendances sont toujours à peu près les mêmes avec un rapport de 60/40 pour la résidence Henri Fontaine et le Foyer Soleil. En revanche, la surprise vient plutôt de l'Hôtel de l'Alternance avec une quasi parité.

## LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS

### Les origines résidentielles des jeunes entrés en 2017

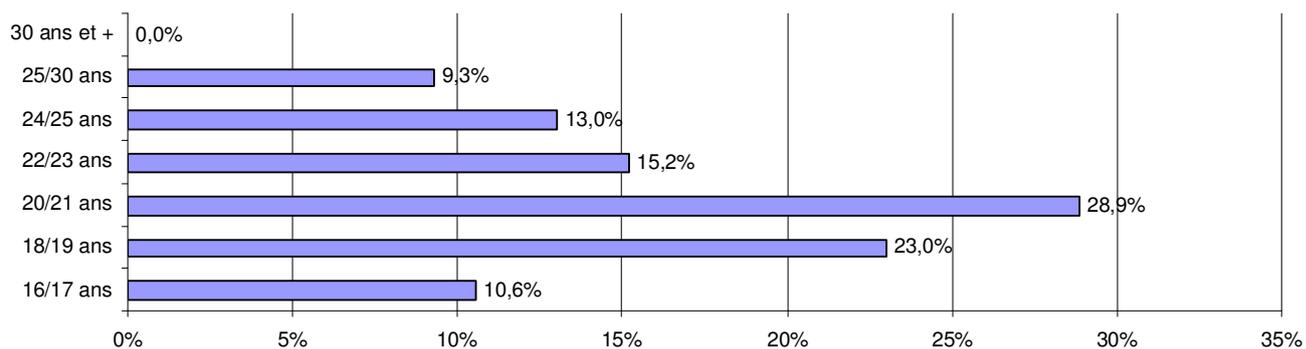


Les mobilités observées s'opèrent majoritairement hors département. Un peu plus de **48%** des jeunes sont originaires de l'Indre et Loire (entre 40 et 45% les autres années). Ces mobilités de proximité concernent des jeunes en fin de parcours institutionnels ou en situation de décohabitation. Il s'agit également de quelques apprentis mineurs.

**33.5 %** des jeunes sont issus d'autres territoires métropolitains que la région Centre – Val de Loire (41% en 2017). Ce chiffre est assez classique dans notre association qui accueille de nombreux apprentis pendant leur période de formation dans les CFA très spécialisés de l'agglomération (médicament, ascenseurs, propreté ...).

Et enfin, un nombre plus faible que d'habitude de jeunes stagiaires ou en SVE (volontaires européens) étrangers : **1.5 %** de la population (3% l'an passé)

### L'âge des jeunes, à leur arrivée en 2017



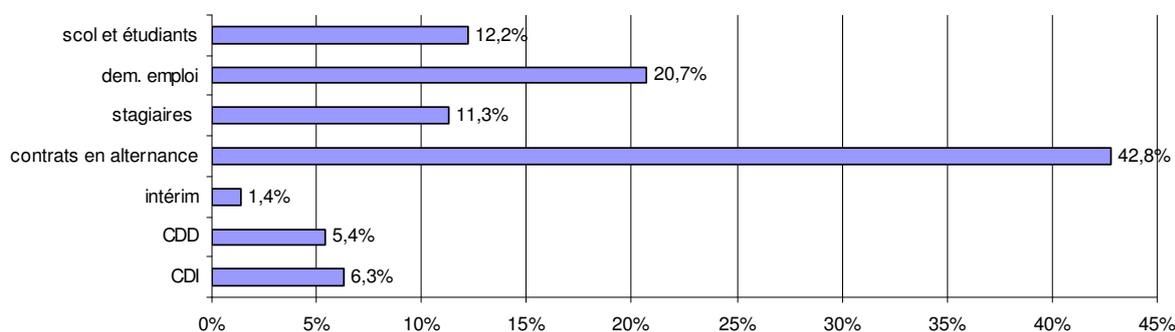
Quelques évolutions par rapport à 2016, concernant la pyramide des âges des jeunes à l'entrée.

Le pourcentage de mineurs augmente légèrement.

La moyenne d'âge est maintenant proche de **21 ans et 7 mois**. Cette moyenne a progressé d'une année depuis l'ouverture de l'Hôtel de l'Alternance où les jeunes y sont un peu plus âgés.

## LES ACTIVITES ET LES RESSOURCES DES JEUNES, A L'ENTREE EN 2017

### Les statuts d'activité



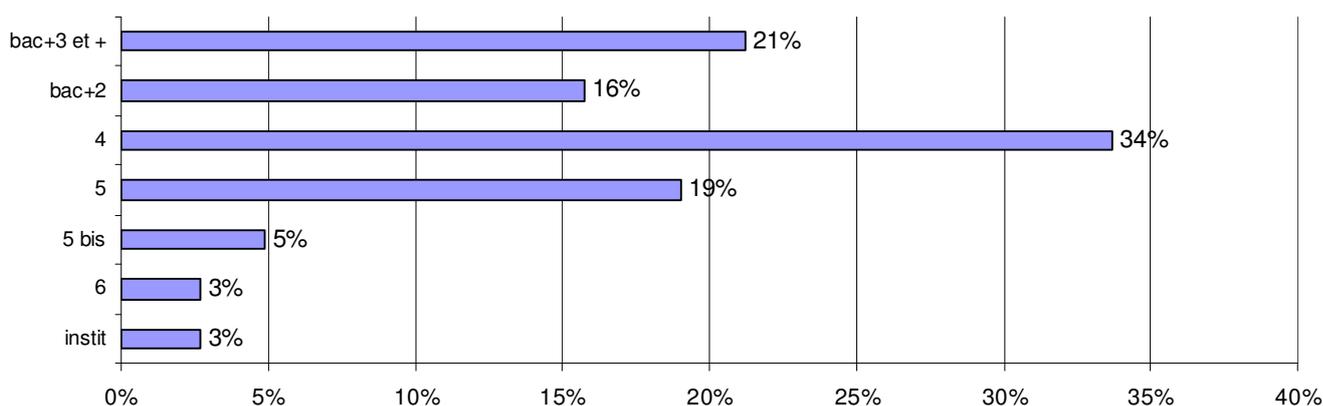
Le nombre des jeunes titulaires d'un contrat de travail, hors alternance, à leur arrivée (CDI, CDD, intérim) est toujours aussi faible : **13.1%**. Les CDI seuls (à l'entrée toujours) représentent **6.3%** de la population. Ce type de contrat est depuis longtemps l'exception.

**Les jeunes titulaires d'un contrat de travail en alternance** (essentiellement des apprentis) forment une part prépondérante des accueils : **42.8%**. L'ouverture de l'Hôtel de l'Alternance a conforté la présence de ce public en formation.

Les jeunes en situation **d'insertion professionnelle** (stagiaires et demandeurs d'emploi) forment **32%** du public accueilli, un chiffre en légère augmentation, principalement en raison de la Garantie Jeunes.

Il est important de préciser que ces situations d'activité sont celles relevées à l'entrée. De nombreux et rapides changements rythment très souvent les parcours des jeunes.

### Les niveaux de fin de scolarité des jeunes



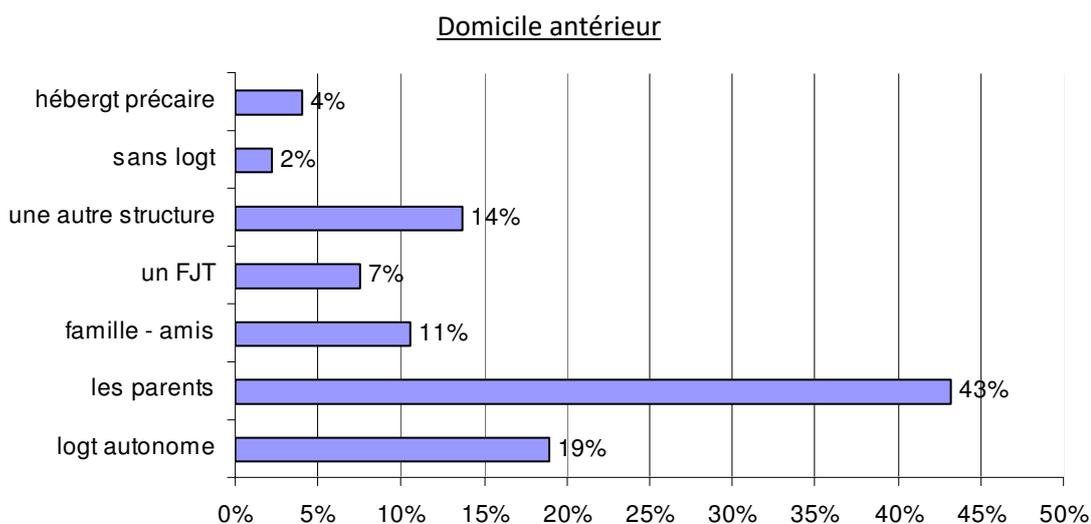
Chaque année, le niveau scolaire des jeunes accueillis connaît certaines fluctuations.

En 2017, ils sont **71%** à avoir obtenu le **baccalauréat** ou son niveau. Cette proportion est bien plus élevée que celle des années précédentes.

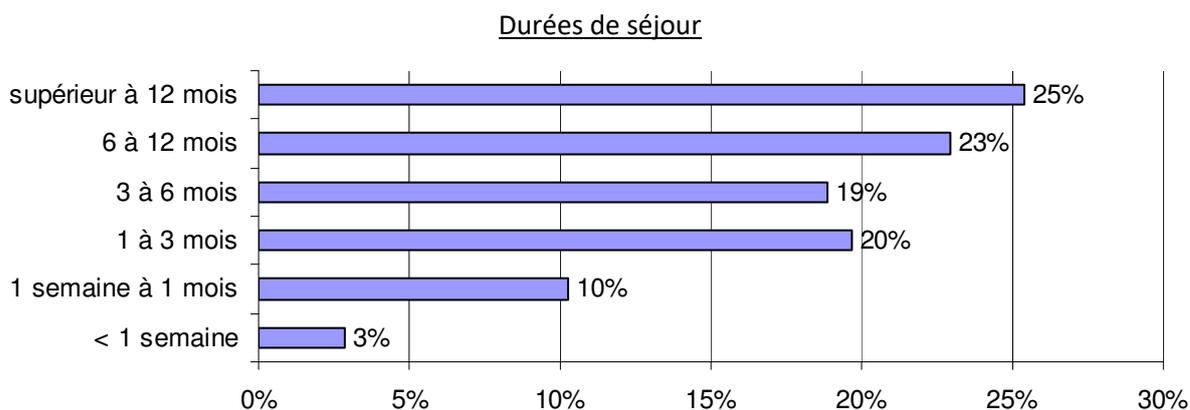
A noter une proportion constante de jeunes, sortant d'institutions spécialisées ou disposant d'un très faible niveau de qualification (infra 5).

Les différents dispositifs d'accueil gérés par l'association continuent donc de s'appuyer sur la diversité des situations de jeunesse, générant une véritable richesse par le brassage des situations.

## DOMICILE ANTERIEUR, DUREE DE SEJOUR ET DEPART



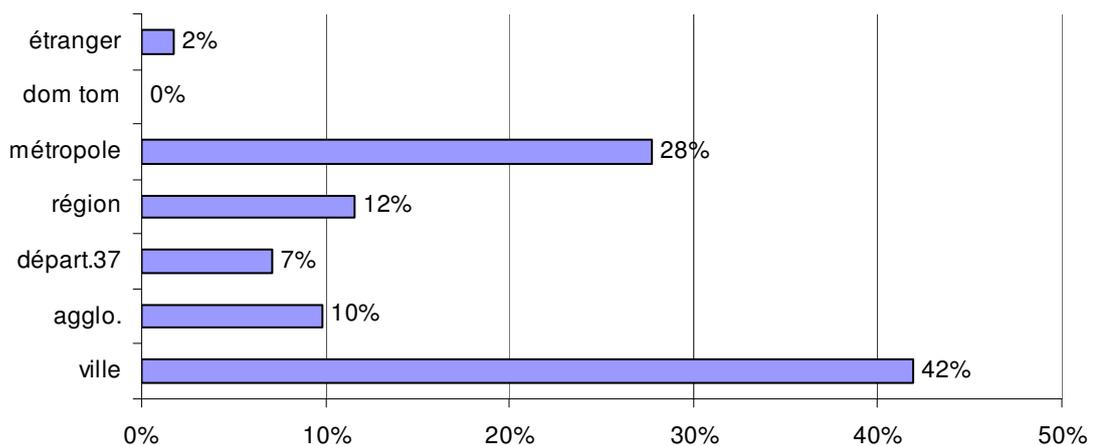
Les jeunes sont assez nombreux à quitter un logement autonome pour intégrer l'un des nôtres. C'est notamment les cas d'apprentis en situation de double résidence. Le domicile parental reste toutefois majoritaire. Cet indicateur est à relier au jeune âge des résidents à l'entrée (20 ans) et à leurs statuts d'activité (une majorité d'apprenants et de jeunes en insertion)



La durée moyenne de séjour est de **8.5 mois**, mais avec des écarts types importants comme le montre le graphique. ¼ des jeunes séjourne plus d'une année quand 1/3 reste moins de 3 mois.

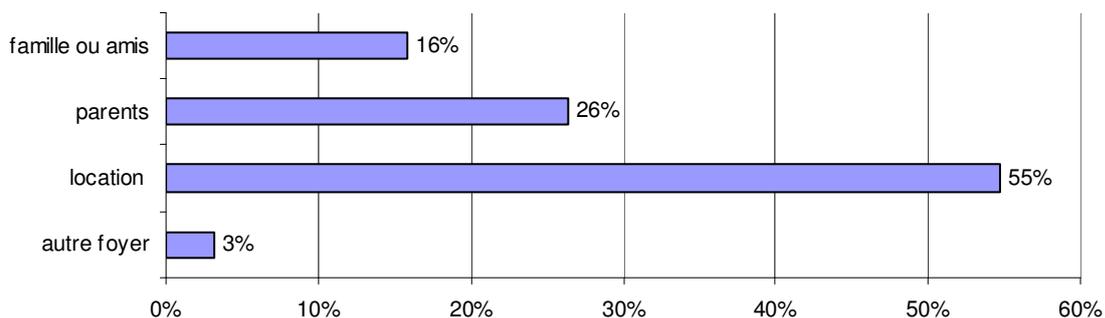
Les séjours les plus longs sont constatés dans le parc géré hors site Henri Fontaine.

### Destination après leur départ



Nous continuons d'observer deux types de trajectoires assez équilibrés. Le premier est relatif à l'installation des jeunes dans le territoire à leur sortie. Elle concerne **52% des jeunes**. Le second est le retour au domicile parental à l'issue du contrat de travail ou de la formation, hors territoire de proximité.

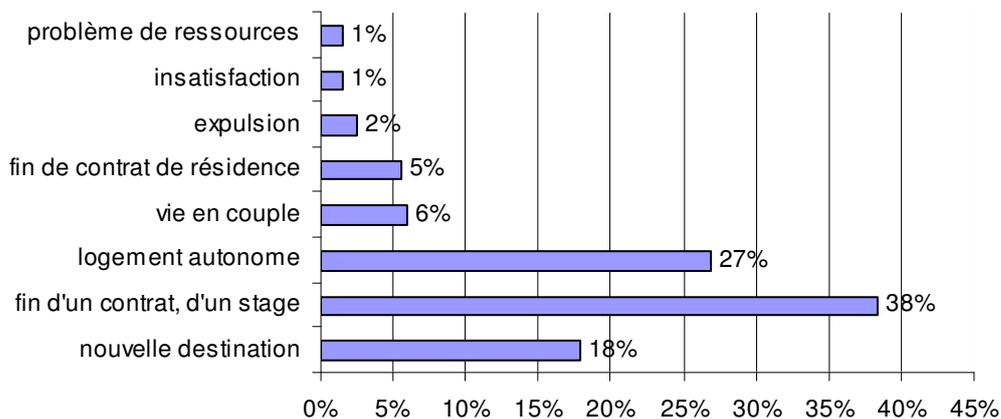
### Le type de logement à la sortie



Sans surprise, ce graphique correspond aux destinations observées plus haut.

Les logements de la gamme Habitat Jeunes gérée par l'Association Jeunesse et Habitat sont « des tremplins » vers l'autonomie résidentielle, mais forment également une étape intéressante dans les parcours résidentiels de jeunes qui peuvent vivre plusieurs périodes de décohabitation parentale.

### Les motivations de départ



## LES REPONSES AUX DEMANDES DE LOGEMENT

### FJT Henri Fontaine

152 dossiers déposés en 2017

- 32 dossiers ont été annulés : 10 ne donnent pas suite, 9 ont changé de projet, 13 ont trouvé un logement ailleurs.
- 97 résidents sont entrés pour la 1<sup>ère</sup> fois au FJT
- 11 dossiers ont été transmis au SLJ
- 12 dossiers étaient en cours de traitement au 31 décembre 2014.

### Pour l'hôtel de l'alternance

120 dossiers déposés en 2017 :

15 dossiers refusés par manque de place réorienté vers SLJ /HF,

8 dossiers annulés par les demandeurs (changement de projet et autre logement trouvé)

97 sont entrés dans la résidence

### Le parc géré par le Service Logement Jeunes (Résidences et sous location)

64 dossiers ont été déposés en 2017 (auxquels s'ajoutent les 8 qui étaient en cours fin 2016. Pour mémoire, 103 dossiers ont été déposés en 2016).

- 49 ont intégré le parc du SLJ du 01/01/2017 au 31/12/2017 (66 en 2016).
- 16 demandes n'ont pas abouti :
  - 1 attribution dans le parc public,
  - 2 ont trouvé par leurs propres moyens dans le parc privé,
  - 1 a vu son projet différé,
  - 2 ont trouvé le logement proposé trop petit et/ou non adapté et l'ont refusé,
  - 3 ont abandonné, soit parce qu'ils conservaient leur hébergement actuel et continuaient pour certains à faire les trajets, soit parce qu'un projet professionnel ne s'est pas concrétisé ou que la demande a été annulée,
  - 3 ne nous ont plus donné de leurs nouvelles malgré nos relances,
  - 2 ont été redirigés vers l'AIOA pour une autre orientation,
  - 1 refus en commission d'attribution en raison de ressources trop faibles,
  - 1 dossier redirigé vers le Service de Médiation Locative (SML).

-7 dossiers étaient encore en cours au 31/12/2017.

On peut dans un premier temps constater qu'il y a une forte baisse des dossiers déposés en 2017 (64 contre 103 en 2016). Un diagnostic approfondi lors du passage en AIOA fait que seuls les dossiers éligibles à un accès sur notre parc arrivent auprès de la chargée de gestion locative. Le pourcentage d'entrées suite au dépôt de dossier est ainsi en hausse : on passe de 60% des dossiers déposés en 2016, à 68% en 2017.

Pour autant, le nombre d'entrées sur notre parc reste faible et s'explique également par un taux anormalement élevé de logements vacants durant l'année 2017.

La vacance ne concerne plus seulement Saint Sauveur en raison de ses logements moins attractifs. En effet, les résidences situées sur les territoires comme Montlouis, Montbazou et Langeais ont été largement impactées avec beaucoup moins de demandes et moins d'apprentis hébergés.

Nous avons même pu constater une vacance plus importante sur les logements de Tours et son agglomération, faute parfois de dossiers en attente durant certaines périodes.

Ceci est cependant à relativiser car notre taux d'occupation globale sur les résidences et sous location s'élève à près de 89 % contre 90% en 2016.

En revanche, parmi les demandes qui n'ont pas abouti, les solutions trouvées restent proportionnellement les mêmes que l'année passée.

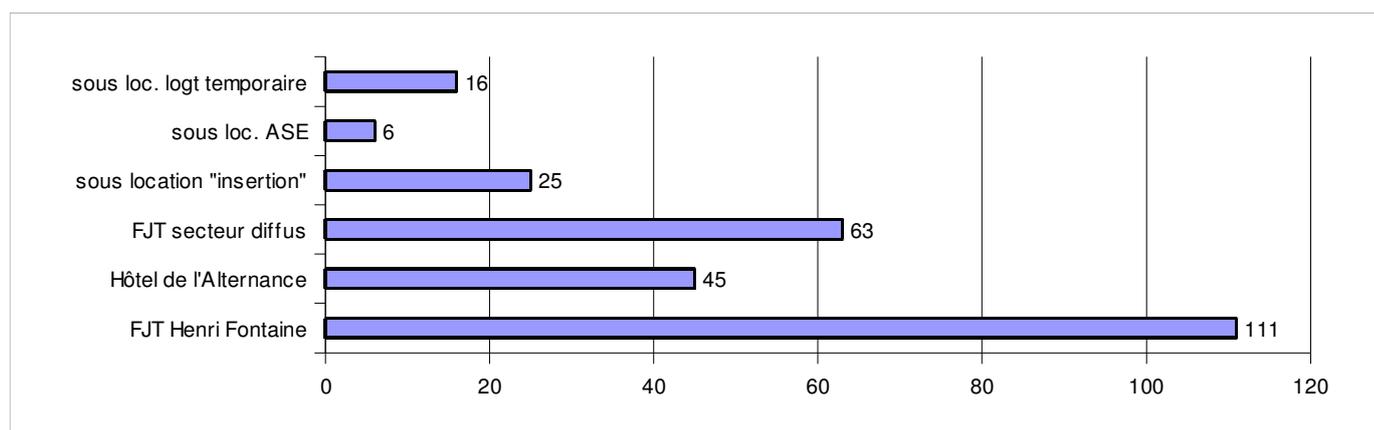
## 2- La gamme « Habitat Jeunes » de l'Association en 2017

Cette gamme de logements a été constituée avec le temps pour répondre aux besoins ou attentes diversifiés des jeunes en mobilité formative, professionnelle ou sociale dans le territoire.

La diversification de l'offre croise plusieurs enjeux : répartition géographique, type de logement, type d'accompagnement, degré d'autonomie ...

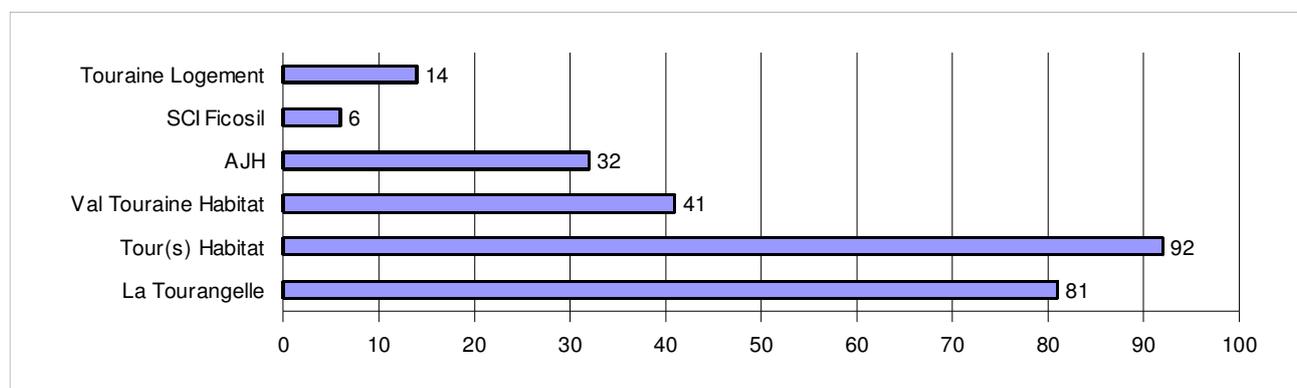
### DONNEES GENERALES

**Au 31 décembre 2017, l'Association gérait un parc de 267 logements**



Nous présentons cette gamme avec une entrée de type « dispositifs », davantage explicite pour nos partenaires.

### Une gamme de propriétaires



La Tourangelle d'HLM, par bail emphytéotique, bénéficie de droits immobiliers réels sur 79 des 111 logements du site « Henri Fontaine ».

## **2-1 Le FJT Henri Fontaine – le vaisseau amiral de 111 logements**

Siège administratif et opérationnel de l'association, la résidence Henri Fontaine (agrément résidence sociale) est l'acception classique d'un foyer des jeunes travailleurs : 101 chambres de 15 à 18 m<sup>2</sup> et 10 studios avec des espaces collectifs généreux et une restauration ouverte aux adhérents non résidents.

Située dans l'hyper centre de Tours, face à la Préfecture et à deux pas de la Gare, de l'Hôtel de Ville, et du Centre Administratif, la résidence est une véritable ressource pour les jeunes primo arrivants dans l'agglomération, les apprenants en formation par alternance ou encore les jeunes sous tutelle institutionnelle dont les autorités connaissent l'accompagnement quotidien qui peut y être effectué.

- accueil des jeunes de 16 à 25 ans
- les logements sont meublés.
- les jeunes ont la possibilité de prendre leurs repas au restaurant de l'association ou de les confectionner dans la cuisine partagée.
- une présence 24h sur 24h est assurée
- taux d'occupation en 2015 : 88%

Les principaux espaces collectifs :

- **l'espace résidents** : vaste salle à colombage de **190 m<sup>2</sup>** avec bar, baby foot, billard, ordinateurs en ligne, documentation et possibilité d'y tenir des réunions en journée (ou spectacles en soirée)
- **la cuisine partagée (30m<sup>2</sup>)**, adossée à l'espace résident, permet aux jeunes de confectionner leurs repas dans un local approprié avec du matériel adapté. Elle permet aussi l'exercice d'ateliers culinaires avec les jeunes.
- **la salle de sport, 100 m<sup>2</sup>** aménagés pour l'exercice physique (matériel de salle, boxe, mur d'escalade, tennis de table)
- **une salle de réunion** polyvalente de **210 m<sup>2</sup>**
- **une petite salle de réunion** (ou salle de répétition musicale) de **25 m<sup>2</sup>**
- **une salle de restaurant** de **460 m<sup>2</sup>**

Les autres logements de la gamme sont **gérés par le Service Logement Jeunes** de l'association et accueillent les jeunes de 16 à 30 ans : tous les jeunes peuvent bénéficier des services proposés au siège de l'Association.

## **2-2 Les micro-résidences FJT – un concept novateur (7 résidences – 63 logements)**

Ce concept, initié en région Centre – Val de Loire en 2004 par l'Association, consiste à proposer un logement autonome meublé de 20 m<sup>2</sup> à 45m<sup>2</sup> dans une petite résidence (agrément Résidence Sociale et Foyer des Jeunes Travailleurs). L'idée étant de mailler le territoire départemental d'unités de ce type.

En 2016, l'association gère :

- la résidence place Sainte Anne à **LA RICHE** (7 logements) – taux d'occupation = 96.6 %
- la résidence rue du Comte de Mons à **JOUE LES TOURS** (12 logements) – taux d'occupation = 94.7 %
- la résidence de l'Est Tourangeau à **MONTLOUIS SUR LOIRE** (10 logements) – avec locaux collectifs– taux d'occupation = 76.6 %
- la résidence rue Traversière à **TOURS** (12 logements) – taux d'occupation = 94.3 %
- la résidence Georges Guérin à **MONTBAZON** (10 logements) – taux d'occupation = 84.2%
- la résidence Habitat Jeunes « Loire Nature » à **LANGAIS** (7 logements) – taux d'occupation = 85.4%
- la résidence « Comte de Mons 2 » à **JOUE LES TOURS** (5 logements) – taux d'occupation = 87.7%

L'occupation de l'ensemble de ces résidences : 89%

## **2-3 L'Hôtel de l'Alternance – un autre concept novateur (45 logements et 60 places)**

Le concept est né de la difficulté d'accueillir des alternants dans les résidences Habitat Jeunes dont le modèle économique est fondé sur la location de moyenne durée, solvabilisée par l'APL.

De ce fait, l'association a souhaité s'inscrire, dès 2010, dans le Programme des Investissement d'Avenir dont l'une des lignes s'intitulait « investir dans la formation en alternance ».

Plusieurs années ont été nécessaires pour finaliser le projet, réunir un tour de table partenarial, être retenu par le 1<sup>er</sup> Ministre dans le cadre de l'Appel à Projet du PIA, convaincre un opérateur HLM, trouver le foncier, obtenir les agréments (résidence sociale et foyer des jeunes travailleurs). La phase travaux, d'une durée de 14 mois aura finalement été la plus courte.

L'Hôtel de l'Alternance accueille prioritairement des jeunes âgés de moins de 30 ans à la recherche de séjours courts et/ou séquencés. Cette particularité nécessite une gestion quasi hôtelière permettant une très forte rotation puisque la résidence se vide pour partie chaque fin de semaine.

- accueil des jeunes de 16 à 30 ans
- les logements sont meublés et disposent de kitchenettes équipées
- les jeunes ont la possibilité de confectionner dans la cuisine partagée, avec d'autres jeunes
- une présence permanente est assurée par un salarié bénéficiant d'un logement de fonction sur le site même (le 46<sup>ème</sup> logement)
- L'Hôtel de l'Alternance a trouvé son public, le taux d'occupation de 85.5% est celui que nous avons ciblé compte tenu des mécanismes d'alternance qui génèrent de fait, de la vacance.

Les principaux espaces collectifs :

- **un espace collectif** qui intègre **une cuisine partagée**
- **une salle de sport** de 50 m<sup>2</sup> aménagée pour l'exercice physique (matériel de salle, tennis de table)
- **une bagagerie** qui permet aux jeunes de déposer des effets personnels entre deux séjours
- **une laverie**

## **2-4 La sous location de logements dans le parc diffus – l'intermédiation locative**

**26 logements** composent ce parc dont les propriétaires bailleurs représentent l'essentiel du monde HLM de notre département.

La création et le développement de ce parc répondent à plusieurs objectifs :

- permettre à des jeunes d'expérimenter l'autonomie résidentielle dans un cadre accompagné,
- mettre à disposition un logement autonome à des jeunes pouvant en assumer la charge et la bonne occupation sans pour autant avoir les moyens d'accéder à un bail de droit commun,
- contribuer au maillage territorial par quelques unités répondant à des besoins spécifiques,
- participer aux opérations de renouvellement urbain par la prise en gestion temporaire d'immeubles préemptés en vue d'opérations ultérieures
- **Pour le volet « autonomie accompagnée »** de la démarche, nous disposons de **4 logements**, place Coty à Tours Nord, au Sanitas et à Saint Pierre des Corps.
- **Pour le volet « territoire »**, cette année encore, aucune demande n'a émané d'une localité autre que celles dans les lesquelles nous sommes déjà implantés,
- Et enfin, pour la dimension « **renouvellement urbain** », nous prenons progressivement en gestion l'ancienne « maison Villatte », située au rond point Saint Sauveur à Pont de Cher. Au 31 décembre, nous proposons à la location **22 logements**, non meublés, avec des loyers bon marché (logements non conventionnés)

Tous programmes confondus, le taux d'occupation aura été de **88.4 %** en 2017.

## **2-5 Le parc des logements temporaires - une initiative partenariale locale et originale**

Issu d'un dispositif déjà ancien en Indre et Loire, le parc dédié à cette initiative est de **16 logements** majoritairement situés dans les quartiers d'habitat social de Tours (Sanitas, Les Fontaines)

Composé de logements de taille moyenne, ce parc est destiné à accueillir des ménages en plus grande difficulté, de 18 à 30 ans, souvent avec des enfants et orientés par le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO). Cette instance réunit, autour des services de l'Etat et du Conseil Départemental, les acteurs de l'insertion par le logement ainsi que les bailleurs sociaux.

Taux d'occupation de 89.6 % en 2017 (en progression)

## **2-6 Les logements destinés à des jeunes majeurs de l'ASE – une coopération qui devrait être davantage efficace**

Fruit d'une collaboration également ancienne entre le Conseil Départemental et l'association, ces **6 logements** sont destinés à accueillir des jeunes majeurs, de 18 à 21 ans, afin de les accompagner dans un processus d'autonomie résidentielle.

Toutes les propositions d'admission émanent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce dispositif, pourtant innovant, était clairement en baisse de régime. Nos interpellations régulières commencent à porter leurs fruits puisque nous assistons à une hausse notable du taux d'occupation cette année.

Taux d'occupation de 77.1 % en 2017.

### 3- Les actions auprès des jeunes

L'association puise ses modes d'intervention dans les deux champs culturels de ses origines : l'action sociale et l'éducation populaire.

Nous adhérons à la Charte de l'Union nationale pour l'habitat des jeunes qui notamment affirme :

*« Pour que les jeunes deviennent acteurs de leur propre développement, pour qu'ils puissent passer d'un état de dépendance à un rôle de contribution au bien commun, nous affirmons notre responsabilité pédagogique, et notamment que la tolérance est inséparable de l'exigence, la promotion individuelle se bâtit dans l'activité collective, le respect fonde l'autorité, l'écoute légitime la parole.*

*Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité.*

*Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de tous nos publics.*

*C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité. »*

Cet extrait de la Charte de l'UNHAJ éclaire sur la posture qui doit être adoptée par les intervenants socio éducatifs comme par l'ensemble du personnel de l'association.

C'est à partir de ces fondamentaux que les actions auprès des jeunes sont développées.

Les équipes sont donc de manière permanente attentives au brassage des multiples situations de jeunesse, et tout comme les jeunes, aux rencontres, découvertes, expérimentations... L'Habitat, c'est aussi utiliser le logement comme levier d'insertion, comme outil d'ouverture vers l'extérieur, l'Association met ainsi un certain nombre d'actions en place autour de la vie quotidienne, la restauration, le bien être, la mobilité, l'emploi, la formation, les loisirs, la culture... AJH représente bien souvent une étape déterminante dans le parcours résidentiel des jeunes avec pour point de mire, le logement autonome et pour ambition, contribuer à leur socialisation.

#### **3-1 L'accompagnement individuel des jeunes résidents**

##### **▪ LE SUIVI SOCIO EDUCATIF (résidence Henri Fontaine)**

**L'accueil** est le préalable indispensable à l'accompagnement et à la bonne intégration des jeunes. Il est organisé en deux temps. Tout d'abord, le jour de l'arrivée, un accueil administratif est réalisé. Il permet de découvrir le logement, signer le contrat de résidence ou de bail, réaliser l'état des lieux... Ensuite environ 15 jours après son arrivée, le jeune hébergé reçoit une invitation pour un entretien « second accueil » avec un membre de l'équipe socio-éducative. Cette rencontre dure environ ¼ d'heure et permet d'échanger sur la qualité des services, sur le logement ou sur les espaces collectifs. La suite de l'entretien porte sur le projet professionnel et le projet de vie du résident pour envisager, au besoin, un accompagnement individualisé. L'entretien se termine sur les attentes individuelles ou collectives du jeune. En 2015, l'arrivée en septembre d'une nouvelle chargée d'accueil a nécessité un temps d'adaptation pour former la personne à l'accueil administratif.

**L'accompagnement** des résidents se fait par un travail au quotidien qui nécessite un état de veille permanent. L'ensemble du personnel de l'association est mobilisé sur cette tâche de veille, en plus de l'équipe éducative. En effet, que ce soit le personnel à l'accueil, le personnel d'entretien, les agents de surveillance... tous sont amenés à discuter avec les résidents, à les voir vivre et ainsi repérer les premiers signes d'exclusion, de repli sur soi ou encore d'agressivité. Une fois le problème identifié, l'équipe éducative met en place un accompagnement qui va s'appuyer sur les acteurs présents dans la vie du résident (famille, éducateur, tuteur) et sur un réseau de partenaires.

En 2017, nous avons accompagné plus particulièrement **87 jeunes** hébergés au FJT. La proportion de ces jeunes reste constante d'année en année. De même, les grandes problématiques qui nécessitent un accompagnement se retrouvent.

- La gestion du budget est souvent difficile pour les résidents. L'arrivée au FJT est une période de chamboulement dans leur vie : nouvelle activité, nouveaux frais (transport, nourriture, téléphone...). Un accompagnement est alors nécessaire pour expliquer les priorités et se rendre compte de la valeur des choses. Pour faire face à une recrudescence des impayés, la garantie des loyers est sollicitée systématiquement auprès de notre partenaire CIL Val de Loire depuis avril 2015. Cela doit permettre de responsabiliser les jeunes, et s'il y a lieu en dernier recours de mobiliser cette garantie en cas de dettes. Néanmoins, c'est d'abord la démarche éducative qui prime avant la mobilisation de la garantie.

- L'accompagnement dans la recherche d'un emploi est une attention constante. Les ruptures avec les employeurs pour les apprentis, ou les fins de contrats mettent bien souvent en péril l'hébergement et viennent fragiliser des situations parfois complexes de rupture familiale. Le lien avec la conseillère Mission Locale de l'association est systématiquement fait pour les jeunes repérés comme étant plus fragiles dans l'insertion professionnelle.

- Certains jeunes qui ont été repérés avec un « mal être » ont été réorientés vers des partenaires santé, ou vers des professionnels de santé. Certains d'en eux ont dû être hospitalisés pour des séjours plus ou moins longs.

- Le problème des addictions (alcool, drogues, tabac, jeux vidéo...) fait également parti des thématiques que nous repérons sur les situations des résidents. Ces addictions sont sources de problèmes de santé pour les jeunes mais également les déstabilisent sur leur vie personnelle, sociale et professionnelle. Nous travaillons avec nos partenaires pour aborder ces thèmes.

#### ▪ **LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES ASSOCIATIF**

Afin de soutenir les situations de jeunes hébergés les plus en difficultés, l'association gère un fonds d'aide pris sur ses fonds propres.

En 2017, **18** aides ont été attribuées pour un total de **908.40 €**. La majorité de ces aides a été faite en prêts. Cette année encore, la plupart des aides de dépannage ont été allouées pour des aides alimentaires. Pour les autres aides nous sommes sur des achats de produits d'hygiène ou de l'aide à la mobilité mais également pour la réalisation de titres de séjour.

#### ▪ **LA VEILLE SOCIALE REALISEE AUPRES DES JEUNES EN RESIDENCE OU EN SOUS LOCATION**

Elle a pour objectifs de :

- Assurer un suivi global du jeune (administratif, éducatif, budgétaire, orientation sur les domaines de l'emploi, la santé, la famille ...) en maintenant un lien de proximité.
- Prévenir les situations avant qu'elles ne se fragilisent.
- Assurer le suivi du parcours locatif et administratif.
- Orienter le jeune vers le partenaire concerné en fonction de la problématique repérée.
- Constituer le dossier d'Aide au Logement et en assurer le suivi.
- Maintenir le lien avec les différents acteurs du territoire.
- Assurer le relogement des jeunes, après évaluation du budget, du territoire recherché et des garanties possibles.

Précisons qu'en toute fin d'année 2014, dans le cadre du PDALPD, nous avons pris en gestion un logement, situé dans le quartier du Sanitas. Il est expérimental et à destination des jeunes sans ressources, sans hébergement ou hébergés de façon très précaire et pour qui une orientation vers un CHRS collectif n'est pas adaptée. Il permet de

loger deux jeunes en colocation. Nous partons du principe, qu'associée à un accompagnement renforcé de la Mission locale de Touraine, la veille sociale que nous réalisons leur permettra d'accéder à des ressources via l'emploi ou la formation. En 2017, nous avons accueilli 5 jeunes sur ce dispositif. Deux d'entre eux ont accédé à un logement en résidence sociale de l'Association, un autre n'a pas souhaité rester sur le logement.

La veille sociale est aussi levier des dynamiques collectives et inversement. Ainsi lors des entretiens individuels et grâce au Quoi de neuf « Anim' », nous associons systématiquement les jeunes des résidences extérieures aux animations réalisées sur la résidence Henri Fontaine, siège de l'association et sur l'Hôtel de l'Alternance.

Cette année, nous avons porté plus spécifiquement certains projets :

- Un atelier sur les impôts que nous réalisons chaque année.
- Un atelier tri des documents administratifs.
- Le partenariat avec l'Agence Locale des Energies 37 a été maintenu. L'objet est la sensibilisation des jeunes autour des économies d'énergie et du gaspillage (visite d'un appartement témoin, des ateliers éco gestes, soirée jeux...). Ce partenariat sera renouvelé en 2018.
- « Vis ma vie » en partenariat avec le Centre des Jeunes Dirigeants... Expérience très enrichissante de partage de vie entre un jeune et un dirigeant d'entreprise, avec la constitution de 7 binômes. L'action sera renouvelée en 2018.

### **Les permanences**

Une prise de contact doit être faite au moins une fois par mois entre le jeune et l'accompagnatrice sociale. Celui-ci peut être réalisé par contact téléphonique, entretien dans les bureaux de l'association ou sur le logement.

Des permanences sont réalisées en binôme par la chargée de gestion locative et l'accompagnatrice sociale. Elles consistent en une visite sur chacune des résidences le lundi de 18 à 20h et le jeudi de 14h30 à 16h30. Soit une fréquence d'une fois par mois sur chaque site. Nous avons intégré en 2016 la nouvelle résidence située à Joué-Lès-Tours.

Ces permanences présentent deux intérêts :

- Elles facilitent les rencontres avec les jeunes et préviennent des situations socialement tendues.
- Elles permettent d'intervenir sur un éventuel problème technique au niveau des logements ou des parties communes de la résidence.

On constate que ces temps sont généralement attendus par les jeunes. La plupart d'entre eux nous fait entrer sur le logement et seul un petit tiers préfère nous recevoir sur le seuil. Nos visites ne sont pas intrusives. Cela permet par ailleurs à l'équipe d'être présente régulièrement sur les résidences, de constater des problèmes particuliers d'entretien, de renouveler des baux, d'appréhender l'environnement des jeunes et de créer une véritable proximité avec eux. De plus, la mise en place des nouveaux horaires de permanences permet de répondre au mieux aux horaires décalés de certains jeunes.

C'est également dans ce contexte que des problèmes liés au bâti ont pu être détectés et résolus rapidement (fuite d'eau, problème d'ouverture de porte, chauffage...) et les interventions sur un problème d'ordre social ou même administratif ont pu être réalisées de façon plus réactive (traitement des dossiers CAF, explication de courriers, travail sur le relogement par l'accompagnatrice sociale...).

Ainsi, 93 permanences ont eu lieu en 2017 (91 en 2016) permettant de rencontrer 357 jeunes (276 en 2016), soit une moyenne de presque 4 jeunes par permanence.

Nous rencontrons plus de jeunes lors des permanences en soirée.

En effet, sur les 41 permanences en soirée nous avons rencontré 192 jeunes alors que pour les 52 permanences effectuées en après-midi, 165 jeunes ont été vus. Bien que les permanences en journée aient été plus nombreuses, nous avons rencontré moins de jeunes. Ceci est lié aux activités professionnelles et/ou formatives des jeunes, Ils sont donc moins présents en journée. A noter que quatre permanences (1 en soirée et 3 l'après-midi) des logements diffus ont été réalisées par téléphone.

Il est à préciser que l'activité de la veille sociale ne peut se mesurer uniquement avec les permanences car nombreux sont également les jeunes qui sont vus sur RDV au SLJ.

A contrario, sur la résidence Henri Fontaine, il n'y a pas de permanence puisque l'animatrice socioéducative est sur site. Elle voit donc les jeunes en entretien individuel directement, dans les temps d'animation ou sur des moments plus informels (au restaurant de l'association par exemple).

### **Quels objectifs et quels moyens ? :**

La veille sociale implique de ne pas nous limiter à une démarche volontariste auprès de ceux qui montrent des difficultés, posent des problèmes de comportement ou oublient de régler leurs loyers mais de systématiser les contacts auprès de tous les jeunes. Certains jeunes, en effet, ne sont pas en impayés, n'ont pas de problèmes de comportement avérés mais pour autant se trouvent en difficulté.

La veille sociale implique de s'assurer que tout se passe bien dans le logement du jeune mais aussi dans son environnement. Elle a également pour finalité de les accompagner dans leur recherche de logement de droit commun. Le jeune est là pour une durée indéfinie mais néanmoins limitée, le travail de l'accompagnatrice sociale est également éducatif, l'objectif étant que le passage en résidence lui ait permis d'acquérir l'autonomie nécessaire pour intégrer un logement de droit commun.

De ces deux objectifs principaux découle une intervention individualisée et graduée en fonction des situations, de l'évolution du parcours du jeune et de sa demande. Le travail de partenariat reste donc primordial car il permet de réaliser des orientations de qualité vers les missions locales, les MDS, les associations spécialisées dans les interventions auprès des jeunes...

En 2017, nous avons maintenu notre partenariat sur le territoire de Langeais (rencontre lors de petits déjeuners professionnels) et celui sur le territoire de Montbazou lors des réunions partenariales à PISE.

Au cours de l'année 2017, comme pour l'année précédente, nous avons eu également à faire face à plusieurs situations qui se sont dégradées très rapidement du fait de la perte d'un emploi ou de la non reconduction d'un contrat. Certains ont également rencontré des difficultés d'ordre personnel pour accéder à l'emploi. Nous avons alors largement dépassé la simple veille pour tendre vers une logique d'accompagnement permettant la sortie du logement dans les conditions les plus sereines possibles mais aussi la prise en compte de réelles problématiques sociales.

Nous avons également accueilli une trentaine de jeunes entrés dans le dispositif de la Garantie Jeunes, dans l'ensemble des résidences ou logement en sous location. Nous avons pu observer que certains de ces jeunes nécessitent un suivi social plus important. Nous avons d'ailleurs signé sur la fin d'année 2017 une convention avec l'Etat et le Département dans le cadre du FAPI (Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion) sur les besoins spécifiques d'accompagnement des jeunes en GJ sur la question des logements.

### **Les sorties des logements :**

Hors la résidence Henri Fontaine, 49 jeunes sont entrés au cours de l'année (66 en 2016) et 50 sont sortis pendant cette même période (64 en 2016).

Sur les départs :

- 14 ont reçu une attribution d'un logement autonome du parc public.
- 15 ont accédé à un logement autonome du parc privé dont 7 en couple.
- 10 sont retournés en famille.
- 3 ont intégré une résidence sociale de l'Association (sortie du logement expérimental)
- 4 ont intégré un logement du réseau Habitat Jeunes dont 3 hors département.
- 2 ont bénéficié d'un hébergement amical.
- 2 ont quitté le logement sans que l'on connaisse réellement leurs solutions.

- **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN LOGEMENT TEMPORAIRE**

Cet accompagnement vise à accueillir des jeunes ayant des difficultés importantes à se loger et à mettre en place un accompagnement adapté et global leur permettant d'accéder à un logement de droit commun.

Dans ce cadre, en 2017, **nous avons accompagné 25 ménages** (10 jeunes femmes et 15 jeunes hommes) **et 7 enfants**. Dès qu'un logement est disponible, nous accueillons rapidement le ménage orienté par la CUO (Commission Unique d'Orientation). Nous observons en 2017 un taux d'occupation de **90%** (83% en 2016, 86% en 2015, 94% en 2014). En 2016, nous avons souhaité effectuer des réfections de certains logements. De ce fait, ils sont parfois restés inoccupés quelques semaines. En 2017, le taux d'occupation est donc redevenu plus classique.

### **Le contenu de l'accompagnement :**

Les entretiens réguliers au domicile, au Service Logement Jeunes ou à l'extérieur (administrations, partenaires...) nous permettent de travailler les différents axes de l'insertion sociale et professionnelle. Ils sont contractualisés lors de la signature du contrat d'accompagnement. Outre un accompagnement individualisé dans la recherche d'un logement de droit commun, nos rencontres nous permettent de travailler les questions relatives au budget, à la santé, à l'insertion professionnelle, d'évaluer l'investissement dans ce logement, de clarifier les démarches et dossiers administratifs, d'aborder la relation à l'autre, de rechercher une solution de mobilité pour les déplacements liés à l'emploi...

En 2017, nous avons réitéré les **projets et les propositions d'animation** au sein de la structure collective du FJT. Cela nous a permis de rencontrer quelques ménages autour d'ateliers variés (Impôts, goûters de Noël, atelier tri des documents administratifs...) et sur les temps fort de l'Association (fête de fin d'année, repas de Noël...).

Les temps de médiation nécessaires à l'apaisement de conflits de couple ou de voisinage, la difficulté de la relation mère-enfant, les conduites addictives, le manque d'estime de soi, l'isolement, les discriminations... sont autant de difficultés plus profondes qui ont parfois nécessité le renforcement du lien avec nos partenaires et l'orientation vers ces derniers. Nous observons depuis quelques années, une fragilisation des personnes accompagnées nécessitant des orientations vers **l'Espace Santé Jeunes** en accompagnant concrètement certains jeunes. Les orientations vers les Restaurants du Cœur, les épiceries sociales, les demandes de bons alimentaires au CCAS, les colis alimentaires, les orientations vers les vestiaires, les demandes de FAJ et d'allocations mensuelles restent très régulières pour faire face à la précarisation des ressources et aux difficultés de gérer le quotidien.

Cette multiplicité des difficultés rencontrées par les usagers confirme l'importance de la globalité de l'accompagnement. La cohérence de notre travail s'inscrit dans la **richesse de notre réseau partenarial**.

### **Profils des jeunes accompagnés :**

#### **Situation matrimoniale (à l'entrée dans le dispositif) :**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
célibataire	84%	78%	73%
famille monoparentale	12%	14%	8%
couple avec un ou deux enfants	4%	4%	4%
couple sans enfant	0%	4%	15%

Le pourcentage de personnes isolées a continué d'augmenter en 2017 de manière assez significative par rapport à l'année dernière et celle d'avant.

La présence des enfants relativement stable par rapport aux années précédentes nécessite des accompagnements particuliers (ex : recherche de modes de garde, lien avec les puéricultrices et les assistantes sociales de secteur concernant la question de la protection de l'enfance).

### Age du titulaire principal des ressources, à l'entrée :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Les 18 – 21 ans	60%	61%
Les 22 – 25 ans	24%	14%
Les 26 -30 ans	16%	21%
Les plus de 30 ans	0%	4%

Nous constatons, après une forte augmentation en 2016 des personnes accueillies âgées de moins de 21 ans, une stabilisation de l'accueil de ce public en 2017. Le pourcentage de jeunes âgés de moins de 26 ans demeure très largement majoritaire (84%) et pose toujours la question de la solvabilité du jeune malgré l'arrivée de la Garantie Jeunes qui ne permet pas à elle seule de travailler un relogement de droit commun.

### Les CSP à l'entrée :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Bénéficiaire du RSA	36%	39%
Salariés	40%	39%
Demandeurs d'emploi indemnisés	8%	4%
Stagiaires de la formation professionnelle	4%	7%
Bénéficiaire de l'AAH		
Garantie Jeunes	12%	11%
Sans ressources		

Il est à noter un quasi parfait équilibre entre les CSP de 2016 et celles de 2017.

Nous avons continué de constater en 2017, l'accueil de jeunes, bien souvent anciennement mineurs non accompagnés et dont la prise en charge ASE prenait fin à leur majorité. Ces jeunes sont très souvent signataires d'un contrat d'apprentissage mais ont besoin d'un logement transitoire afin de se préparer à intégrer un logement complètement autonome. De plus, bien souvent ces jeunes n'avaient pas encore reçu leur carte de séjour et ne pouvait donc de fait pas bénéficier d'un logement classique au risque de ne pas pouvoir prétendre à l'aide au logement.

En 2017 il est à noter l'accueil d'un nouveau public constitué de personnes bénéficiant d'une reconnaissance de protection internationale (soit reconnues réfugiées soit bénéficiant d'une protection subsidiaire et bénéficiant en terme de ressources soit de l'ATA versée par Pôle Emploi soit du RSA s'ils ont plus de 25 ans). L'accueil de ce public a nécessité en terme d'accompagnement une adaptation tant sur l'aspect de la barrière de la langue que sur celui des thématiques à aborder sur le plan de l'accompagnement.

Désormais et ce depuis l'année 2014, nous réalisons la référence socio professionnelle pour les personnes accompagnées dans le cadre de la mesure ASLL en Logement Temporaire et bénéficiant du RSA. Nous avons ainsi signé **11 Contrats d'Engagements Réciproques** en 2017 (10 en 2016).

### Le montant des ressources à l'entrée :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
- de 545€ / personne	64%	53%
Entre 546 et 810€ / personne	28%	39%
Entre 811€ et 1150€ / personne	4%	4%
+ de 1151€ / personne	4%	4%

A noter que les enfants ne sont pas pris en compte dans le calcul de ces ressources.

Nous pouvons constater une majorité de personnes entrées dans le dispositif avec des revenus équivalents ou inférieurs au montant de RSA en 2017, cette proportion a continué d'augmenter (faibles ressources d'apprentissage, rémunération de formation ou personnes bénéficiaires de l'ATA).

Le passage dans ce dispositif permet de mettre à plat les situations administratives des ménages, ce qui provoque le déblocage de certains dossiers et l'ouverture de droits à certaines prestations. Les ressources à la sortie du dispositif sont, de manière générale, plus pérennes.

## Données relatives à l'activité

### Les prescripteurs :

	2017	2016
MDS	0%	14%
Mission Locale		
CCAS	0%	4%
SLJ – AJH	52%	50%
ASE ou structures associées	20%	25%
PSM - EAO	24%	7%
Autre (COALLIA)	4%	

Il est à noter, après une très forte augmentation des orientations réalisées par le Service Logement Jeunes de l'Association Jeunesse et Habitat en 2016, une stabilisation des demandes en 2017. Nous avons également continué de pointer spécifiquement en 2017, les orientations réalisées en direct par l'ASE ou les structures associées qui étaient anecdotiques les années précédentes et représentent cette année encore 20%. Cela confirme la très forte augmentation de demandes concernant le public jeune en fin de prise en charge ASE et qui ne sont pas prêts à prendre un logement complètement autonome (soit du fait de leur situation professionnelle, soit parce qu'ils ont encore besoin d'un accompagnement spécifique, soit parce que leur situation administrative n'est pas stabilisée).

En 2017 nous notons l'apparition d'une forte représentation des demandes émanant du Pôle Social et Médical d'Entraide et Solidarités et celles émanant du service familles solidaires pour un total de 24% et la disparition totale des demandes émanant des MDS.

### Les motifs des demandes de Logement Temporaire :

	2017	2016
Hébergement familial ou amical	36%	36%
Violence familiale ou conjugale	8%	
Sans aucune solution d'hébergement	4%	25%
Logement précaire	12%	7%
Fin de prise en charge ASE	28%	32%
Sorties de CADA ou de famille solidaires	12%	

Le pourcentage de personnes hébergées (familialement ou amicalement) est identique à 2016, il implique toujours une instabilité importante puisqu'il s'agit en grande majorité d'un hébergement très précaire voire multiple, non pérenne. En 2017, nous avons accueilli en urgence deux situations de jeunes femmes victimes de violences familiales. Le pourcentage de personnes sans aucune solution d'hébergement a continué de diminuer en 2017 et ne concerne qu'une situation. La proportion de jeunes accueillis en raison d'une fin de prise en charge ASE est stable par rapport à l'année dernière, en revanche on retrouve une nouvelle catégorie de situations, celles des personnes sortant de CADA ou du dispositif familles solidaires, bénéficiant d'une protection internationale.

### La durée des séjours :

Nous constatons en 2016, pour les 17 ménages partis au 31/12/2016, **une durée moyenne du séjour de 483 jours (soit une moyenne de 16 mois)**, 19 mois en 2015. Cette importante durée d'occupation s'expliquait notamment par le fait que plusieurs ménages avaient quitté le dispositif en 2016 alors qu'ils étaient présents depuis de nombreux mois.

En 2017, ce sont **12 ménages** qui ont quitté le dispositif avant le 31/12/2017, la durée moyenne de leur occupation a été de **314 jours (soit une moyenne de 10 mois)**.

Nous pouvons par ailleurs constater que la durée moyenne d'occupation pour les 13 ménages encore **présents au 31/12/2017** est de **10 mois** également.

### Les sorties du dispositif :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Relogement parc public	66%	65%
Relogement parc privé	8.5%	
Hébergement amical	8.5%	
Hébergement familial		6%
Entrée en résidence AJH		6%
Résidence Universitaire		6%
Installation en couple		11%
Parti sans laisser d'adresse		6%
Autre logement temporaire	8.5%	
incarcération	8.5%	

Nous continuons de constater que la majorité des sorties sont travaillées dans le cadre d'un relogement au sein du parc public. A cela s'ajoute un relogement dans le parc privé (hors département) et un relogement au sein d'un autre logement temporaire (situé sur Chinon) pour un motif de mobilité professionnelle. Ce sont donc **83% de sorties positives**.

Un jeune homme est retourné vivre chez des amis car le contrat d'hébergement arrivait à échéance et que le travail d'accompagnement était rendu impossible. Un autre jeune a été incarcéré durant son séjour.

## ● **L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS LES LOGEMENTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

### **Objectif :**

Cette action a pour objectif d'apporter aux jeunes ayant signé un « Contrat Jeune Majeur » avec l'Aide Sociale à l'Enfance (18 à 21 ans) ou jeunes mineurs dans l'année de leur majorité, un soutien gradué et adapté dans l'élaboration de leur projet socio professionnel et de leur recherche de logement en articulation avec l'intervention du référent éducatif. C'est en 2016 que la convention s'est étendue aux **jeunes mineurs** pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Nous mettons donc à disposition du Conseil Départemental, **6 logements**.

Les jeunes bénéficient alors :

- d'une prise en charge financière totale par le service de l'ASE,
- d'un suivi éducatif via un éducateur du Conseil Départemental d'Indre et Loire,
- de l'intervention de l'accompagnatrice sociale de notre service.

Les jeunes orientés vers le Service Logement jeunes sont jugés suffisamment autonomes par leur référent éducatif pour investir sereinement un logement après quelques temps passés en famille d'accueil ou en Maison d'Enfants à Caractère Social.

Mais ils nécessitent encore de quelques mois au sein d'un logement tremplin pour assurer l'accès à un logement pérenne. Accompagnés pour certains depuis plusieurs années par l'Aide Sociale à l'Enfance, ils ont parfois une expérience de vie marquée de ruptures, de manques, mais ils expriment aussi l'envie de profiter de ce contrat Jeune Majeur pour poursuivre des études, gagner en maturité et en expérience. Pour cela, ils sont accompagnés par un éducateur du Conseil Départemental d'Indre et Loire afin d'aborder tous ces moments qui ponctuent le passage à la vie d'adulte.

L'objectif de notre intervention est d'accompagner le jeune dans la gestion de son logement et dans la préparation de sa sortie.

### **Contenu de l'accompagnement :**

Cette convention prévoit un entretien mensuel minimum avec le jeune bénéficiaire. Cependant les attentes, les besoins, les problématiques et le degré d'autonomie varient singulièrement d'un jeune à un autre, certains accompagnements nécessitent alors un rythme plus soutenu. Nos rencontres sont plutôt basées sur des entretiens individuels mais certains participent aux ateliers collectifs organisés par l'association.

Outre la recherche d'une solution de logement pérenne et en lien avec les référents éducatifs des services de l'ASE et les professionnels de notre réseau partenarial, nos entretiens ont permis de travailler différents axes :

- le budget, les économies d'énergie, les impôts, la compréhension des administrations et des documents administratifs,
- la santé, le bien-être, l'estime de soi, l'isolement
- les futures grossesses, le lien avec le système de santé, l'ouverture des droits à la Caf, la préparation de l'arrivée d'un enfant, la mise en place d'un accompagnement avec la PMI,
- les addictions (alcool, cigarettes, jeux, stupéfiants...),
- le respect de la convention d'hébergement, les droits et devoirs des locataires,
- les informations relatives à l'entrée dans un nouveau logement,
- la relation à l'autre (la médiation de voisinage, la relation de couple et aux parents),
- la dynamique d'insertion sociale et professionnelle,
- la mobilité (permis de conduire)...

### **Profil des jeunes accompagnés et solutions de sortie en 2017 :**

L'année 2017 nous a permis d'accueillir **11 jeunes âgées de 17 à 20 ans** (contre 9 en 2016 et 6 en 2015). **8 sorties** ont été réalisées en 2017 (**3** en 2016), 3 jeunes étaient donc encore présents au 31/12/2017.

Concernant les huit jeunes partis en 2017 :

- 1 jeune a trouvé une solution de relogement amical, en effet son contrat prenait fin mais nous n'avions pas pu travailler de relogement faute d'investissement dans la mesure d'accompagnement. La situation de ce jeune était réellement trop fragile pour être orientée vers le dispositif des logements conventionnés mais nous n'avons pas été destinataires des informations en amont. Malheureusement aucune solution n'a pu être travaillée tout au long du séjour car le jeune témoignait de grandes difficultés d'autonomie et le travail d'accompagnement n'était pas possible.

- 1 jeune est repartie au domicile familial de son papa, projet initialement prévu afin de poursuivre des études post bac.

- 1 jeune s'est installée en couple et était enceinte au moment de son départ. Cette solution n'était pas satisfaisante du fait de la situation du couple mais Mlle avait refusé une autre orientation.

- 1 jeune est retourné vivre au domicile familial après avoir mis un terme à son apprentissage ce qui a engendré une fin de prise en charge ASE.

- 1 jeune a été relogée par ses propres moyens au sein du parc privé.

- 1 jeune a été hébergé par un membre de sa famille sur Paris, dans l'attente de pouvoir rechercher son propre logement, puisqu'il avait trouvé un contrat de travail.

- 1 jeune a été relogé dans le parc public.

- 1 jeune a pu être hébergée dans l'attente d'une attribution de logement du parc public (hors département) en couple.

Nous pouvons constater que sur ces 8 sorties, seules 4 (50%) peuvent être qualifiées de sorties « positives ». Cela pose évidemment la question de l'adaptation du dispositif au départ mais également la dégradation des situations après leur arrivée sur le dispositif. On note bien souvent que les situations paraissaient correspondre au dispositif mais une fois entrées, les situations peuvent se dégrader très rapidement. Il faut noter qu'il s'agit bien souvent de jeunes ayant été extrêmement encadrés jusqu'à présent et bien que préparés à cette transition, le soudain accès à une liberté quasi-totale n'est pas maîtrisé (envie de s'installer en couple quitte à se retrouver sans solution quelques semaines plus tard, envie de mettre fin à son contrat de travail...). Il faut noter que pour ces jeunes qui font ces expérimentations, leurs parcours auraient été d'autant plus bouleversés s'ils avaient eu accès en direct à un logement de droit commun, cette transition aura au moins permis de se tester dans un logement sans trop de conséquences sur le logement du fait de la « souplesse » du dispositif.

Ces 8 jeunes étaient en moyenne âgés de 18 ans. Il s'agissait de 4 jeunes hommes et de 4 jeunes femmes.

Leurs situations à l'entrée :

- 3 apprentis
- 3 scolaires
- 1 en formation professionnelle
- 1 demandeur d'emploi

4 d'entre eux n'avaient donc pas de ressources à leur entrée.

Leurs situations d'hébergement avant l'entrée dans le dispositif :

- 5 étaient logés en foyer ou en appartement semi autonomes rattachés à des structures ASE et avaient besoin d'une marche intermédiaire avant d'être relogés en autonomie.
- 1 était hébergée de manière précaire chez des membres de sa famille suite au décès de sa maman.
- 2 devaient quitter leurs familles d'accueil pour une prise d'autonomie.

Concernant les 3 jeunes présents au 31/12/2017, ils sont âgés en moyenne de 17 ans, il s'agit de 2 jeunes hommes et 1 jeune femme. Ils étaient scolaires (1) ou apprentis (2) au moment de leur arrivée. Ils étaient donc 2 jeunes à avoir des ressources propres à leur arrivée dans le logement.

Il est à noter cette année, que le taux d'occupation des logements a continué d'augmenter par rapport aux années précédentes, **77%** (62% en 2016, 58% en 2015, 64% en 2014, 58% en 2013 et 81% en 2012) probablement lié à l'élargissement de la convention aux mineurs.

### **3-2 Participation, engagement et dynamiques collectives**

Nous proposons comme tous les ans aux résidents des actions collectives favorisant le vivre ensemble, l'implication des jeunes dans la vie de leur résidence mais aussi la santé et le bien être des résidents.

Nous avons donc décliné nos actions en 3 axes :

Axe 1 : Consommer autrement

Axe 2 : Participer, mobiliser, s'engager

Axe 3 : Habiter mieux

Ces axes sont pensés et mis à jour 2 fois par an lors de nos **commission « Actions Educatives »** en présence des administrateurs, salariés et résidents. En ressort une « feuille de route des dynamiques collectives » de notre association. Elle a pour objectif de définir les axes prioritaires, en terme d'accompagnement, à porter au sein de l'association. Elle traite donc tout autant de l'accompagnement individuel que de l'accompagnement collectif. Ceci étant, dans un premier temps, les objectifs qu'elle se fixe sont orientés vers les « dynamiques collectives ».

Nos objectifs :

- Rompre l'isolement des résidents
- Favoriser l'expression des résidents, leur donner la parole.
- Favoriser le vivre ensemble en rassemblant les jeunes autour d'une même animation.
- Faire vivre nos résidences
- Mettre en place des moments de partage et de convivialité
- Leur permettre d'accéder à des loisirs (concerts, sortie, sports...) qu'ils ne connaissent pas.

Cette année fut remplie à nouveau de moments privilégiés qui permettent aux résidents de ne pas rester isolés, en participant à la construction de la vie collective. Des soirées, des sorties, des rencontres, des débats... à l'initiative de l'équipe éducative ou des résidents favorisent les rencontres et font vivre nos résidences.

Toutes les animations prévues sont des moments d'échanges, de participation des résidents à la vie collective. Ces temps permettent l'échange d'idées, et souvent de nouvelles propositions d'animation par les résidents, ils permettent le plus souvent de faciliter la création de liens entre les jeunes, de favoriser les échanges de savoirs et d'expériences, de développer la solidarité entre eux, de permettre l'émergence de projets communs et bien évidemment de faciliter l'intégration des nouveaux résidents.

Notre souhait étant de créer du lien social, nous nous confrontons quotidiennement à des résidents qui ne souhaitent pas venir sur les dynamiques collectives. En effet, il est parfois plus simple de rester chez soi avec sa télé ou son téléphone que de venir rencontrer l'autre. Notre enjeu est de leur proposer des supports favorisant la rencontre, l'ouverture d'esprit et la convivialité. Les résidents peuvent parfois se surprendre à oser passer le cap de l'intégration dans un groupe, ou la participation à une activité, ou la découverte d'une compétence améliorant ainsi leur estime de soi.

Les deux pages suivantes présentent la schématisation des dynamiques collectives au sein de l'association. Comme nous sommes sur des temporalités différentes (le rapport d'activité couvre l'année civile alors que le schéma court sur l'année scolaire), voici le bilan de sept 2016 à juin 2017 puis le bilan de juillet 2017 à décembre 2017.

**BILAN INTERMEDIAIRE 1 -SEPTEMBRE 2016 à JUIN 2017**

**AXE 1  
CONSOMMER  
AUTREMENT !**

Action 1 : Mieux manger

**PROJET 1**  
Concocter un repas bon et pas cher

**PROJET 2**  
Balades gastronomiques

**PROJET 3**  
Ateliers slowfood : prendre le temps de cuisiner

**PROJET 4**  
Renforcement des liens jeunes / restauration Asso

Action 2 : Non au gaspillage

**PROJET 5**  
Lutte contre le gaspillage énergétique – Eco gestes

**PROJET 6**  
Ressourcerie

**PROJET 7**  
Zone de gratuité

**AXE 2  
PARTICIPER,  
MOBILISER,  
S'ENGAGER !**

Action 3 : Citoyenneté

**PROJET 8**  
Elections 2017

**PROJET 9**  
Usage des réseaux sociaux

**PROJET 10**  
Passage du PSC1

**PROJET 11**  
Les jeudis de l'info

**PROJET 12**  
Partenariat « Compères Production »

Action 4 : Vie associative

**PROJET 13**  
« Vis ma vie » administrateurs/salariés

**PROJET 14**  
Jeunes aux commandes ! CVS, CA, AG, bar autogéré, jardin partagé, PLJ, WEJC

**PROJET 15**  
Communication : FB, blog, quoi de neuf, accueil des nouveaux

**PROJET 16**  
Co-animation ateliers administrateurs/salariés

Action 5 : Santé

**PROJET 17**  
Partenariat Espace Santé Jeunes

**PROJET 18**  
Partenariat avec le planning familial

**PROJET 19**  
Lutte contre les addictions

Action 6 : Emploi

**PROJET 20**  
« Vis ma vie » CJD/Jeunes

**PROJET 21**  
Ateliers « Coaching »

**PROJET 22**  
Mobilité internationale

**AXE 3  
HABITER MIEUX !**

Action 7 : Environnement du logement

**PROJET 23**  
Savoir chercher, louer, habiter un logement

**PROJET 24**  
Utilisation du numérique

**PROJET 25**  
Mobilité

**PROJET 26**  
Impôts

**PROJET 27**  
Tri docs admfs

**PROJET 28**  
Entretien du logement

Action 8 : Sport, culture, loisirs

**PROJET 29**  
Jazz à Tours

**PROJET 30**  
Impro avec La CLE

**PROJET 31**  
Bibliothèque

**PROJET 32**  
Expos au restaurant

**PROJET 33**  
Atelier de Noël - CCAS

**PROJET 34**  
Ateliers Anglais

- Projet PHARE
- Projet REALISE
- Projet EN COURS
- Projet RECURRENT
- Projet EN SOMMEIL
- Projet RECURRENT REALISE
- A questionner / A maintenir ?

**BILAN INTERMEDIAIRE 2 – JUILLET à DECEMBRE 2017**

**AXE 1  
CONSOMMER  
AUTREMENT !**

**Action 1 : Mieux manger**

**PROJET 1**  
Concocter un repas  
bon et pas cher

**PROJET 2**  
Balades  
gastronomiques

**PROJET 3**  
Ateliers slowfood :  
prendre le temps de  
cuisiner

**PROJET 4**  
Renforcement des liens jeunes /  
restauration Asso.  
Diététicienne / Jardins de contrat

**Action 2 : Non au gaspillage**

**PROJET 5**  
Lutte contre le gaspillage  
énergétique – Eco gestes

**PROJET 6**  
Ressourcerie

**PROJET 7**  
Lutte contre le gaspillage à l'HA

**Action 3 :  
Citoyenneté**

**PROJET 8**  
Usage des  
réseaux sociaux

**PROJET 9**  
Passage du PSC1

**PROJET 10**  
Débats sur l'actualité

**PROJET 11**  
Partenariat avec Unicité :  
Ciné -Débat

**Action 4 :  
Vie associative**

**PROJET 12**  
« Vis ma vie »  
administrateurs/salariés

**PROJET 13**  
Jeunes aux commandes ! CVS, CA,  
AG, bar autogéré, jardin partagé,  
PLJ, WEJC...

**PROJET 14**  
Communication :  
FB, blog, quoi de neuf,  
accueil des nouveaux

**PROJET 15**  
Co-animation ateliers  
administrateurs/salariés

**AXE 2  
PARTICIPER,  
MOBILISER,  
S'ENGAGER !**

**Action 5 : Santé**

**PROJET 16**  
Partenariat Espace  
Santé Jeunes

**PROJET 17**  
Partenariat Planning Familial

**PROJET 18**  
Bien dans son corps : sport

**Action 6 : Emploi**

**PROJET 19**  
« Vis ma vie » CJD/Jeunes

**PROJET 20**  
Ateliers « Coaching »

**PROJET 21**  
Mobilité internationale :  
Partenariat BIJ / HA

**AXE 3  
HABITER MIEUX !**

**Action 7 :  
Environnement du  
logement**

**PROJET 22**  
Savoir chercher, louer,  
habiter un logement

**PROJET 23**  
Utilisation du  
numérique

**PROJET 24**  
Mobilité

**PROJET 25**  
Impôts

**PROJET 26**  
Tri docs admfs

**PROJET 27**  
Entretien du logement

**Action 8 :  
Culture et loisirs**

**PROJET 28**  
Jazz à Tours

**PROJET 29**  
Impro avec La  
CLE

**PROJET 30**  
Aménagement Espace  
résident

**PROJET 31**  
Expos au resto

**PROJET 32**  
Ateliers de Noël

**PROJET 33**  
Partenariat Temps  
Machine / Culture du  
Coeur

Projet REALISE

Projet EN COURS

Projet A REALISER

Projet PHARE

Projet RECURRENT

Projet EN SOMMEIL

## ▪ **L'équipe éducative intervenant dans les dynamiques collectives :**

Un animateur socio-éducatif, référent de l'hôtel de l'alternance, est présent deux soirs par semaine sur site. Une animatrice socio-éducatrice, référente de la résidence Henri Fontaine présente le mardi et jeudi soir sur le temps des dynamiques collectives et les temps en journée principalement sur la veille sociale.

Une volontaire en service civique, Patricia est présente depuis le mois de septembre chaque soir à la résidence Henri Fontaine en binôme avec l'animatrice socio-éducatrice. Elle n'est ni salarié ni stagiaire, mais son rôle est important dans la vie quotidienne des jeunes et de l'association. Ses missions sont centrées sur le « vivre ensemble » notamment sur les temps informels. Etant présente principalement en soirée, elle favorise l'intégration des nouveaux dans la vie collective. Sa mission cette année est de faire vivre l'espace résident.

Deux accompagnatrices sociales en charge du suivi des jeunes des logements extérieurs (résidences, sous location, autres dispositifs) ont également dans leur missions un rôle de lien vers les dynamiques collectives.

## ▪ **Le financement :**

Concernant le financement des dynamiques collectives, l'ARS (Agence Régionale de Santé) reste un partenaire privilégié et central de la santé, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) est toujours un appui de qualité sur le volet addiction aussi bien en direction des résidents que pour les salariés.

L'autogestion du bar de chaque résidence permet de récolter des fonds permettant ainsi de financer quelques actions (sorties, achat de matériel...).

Un budget global de 6000 € est accordé à l'animation chaque année.

## ▪ **Des espaces à vivre :**

### **L'Espace Résidents (Résidence Henri Fontaine) et la salle détente (Résidence Hôtel de l'Alternance)**

Ils sont les lieux névralgiques de l'animation, indispensable à la vitalité des dynamiques collectives.

Au sein de nos résidences, il s'agit de créer des lieux de vie et de les faire vivre. Au-delà de leur logement privé, les résidents partagent des lieux collectifs agréables à vivre et animés.

**A Henri Fontaine**, Il est ouvert de 8h00 à 23h00 (0h00 le vendredi et samedi) et permet à chacun de se réunir, de passer un moment convivial.

Une cuisine partagée équipée (plaques induction, espace de préparation, tables...) a été créée en connexion avec l'espace. Il est ainsi possible de se restaurer, de regarder ses mails, et de continuer la soirée avec les résidents présents. Cet espace est donc devenu un « pôle » d'animation important (notamment pour les ateliers cuisine).

Les résidents peuvent emprunter cet espace en passant à l'accueil, en échange de leur transpondeur ils obtiendront la clé de l'espace résident.

L'aménagement de cet espace est en réflexion par l'équipe CVS.

La fréquentation de cet espace en soirée reste constante, la présence de la volontaire en service civique favorise l'accès des résidents durant les soirées.

#### **Du matériel à disposition**

- Une télévision, un lecteur DVD, une console de jeux-vidéos
- Des jeux de sociétés.
- Un billard et un babyfoot gratuits
- Un PC avec accès à internet
- Un bar autogéré et pédagogique

**A l'Hôtel de l'Alternance**, le lieu est en accès libre. C'est le lieu central de la résidence (contigu à l'accueil). Une cuisine partagée y est également intégrée. Elle permet aux résidents présents sur un court séjour de pouvoir se réchauffer un plat ou bien cuisiner et manger à plusieurs.

La fréquentation de ces espaces est permanente en soirée, notamment avec la présence de l'animateur socio-éducatif. Ces lieux polyvalents permettent de regrouper une part importante de résidents. Les dynamiques collectives n'en sont que plus fortes.

Malgré une fréquentation en libre accès, aucune dégradation n'est remarquée. Les lieux ont donc été bien investis et respectés. La présence de l'équipe éducative et des agents d'accueil est indispensable pour maintenir et encourager cette convivialité productive.

### Les salles de sports



Présentes à Henri Fontaine ainsi qu'à l'Hôtel de l'Alternance, elles participent à dynamiser les résidences. Les jeunes qui la fréquentent peuvent ne pas être des habitués des autres espaces collectifs

A Henri Fontaine, la salle est en libre accès de 8h00 à 23h00. L'entretien reste minime, aucune dégradation n'est remarquée. En moyenne trois à quatre résidents la fréquentent chaque jour.

A l'hôtel de l'alternance la salle est en accès libre, avec leur badge les résidents peuvent y accéder à tout moment.

#### Du matériel à disposition

- Un pan d'escalade
- Un vélo neuf
- Deux rameurs
- Un banc de musculation
- Un vélo elliptique
- Des steppers
- Des sacs de boxe
- Une table de tennis de table
- Des tapis

### Les kitchenettes et la cuisine partagée

D'autres lieux permettent aux résidents de se préparer à manger quand ils le désirent (jour et nuit, en fonction des rythmes de travail décalés).

#### Du matériel à disposition

- Des fours, et micro-ondes
- Des plaques induction

Deux kitchenettes sont à disposition au 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> étage de la résidence Henri Fontaine. Elles fonctionnent quotidiennement.

Les cuisines partagées des résidences Henri Fontaine et de l'Hôtel de l'Alternance peuvent être utilisées et sont particulièrement

adaptées à la réalisation d'ateliers collectifs.

Nous proposons de remettre en place le kit cuisine afin que les résidents puissent le louer ou l'acheter à leur arrivée à la résidence.

## ■ Nos trois axes d'intervention :

### AXE 1 : CONSOMMER AUTREMENT

#### Nutrition et activité physique des jeunes en Région Centre – Val de Loire

##### « On mange ensemble ? Oui mais bien... »

Financement ARS 2016-2017 :

Des ateliers cuisines pour apprendre à cuisiner, à éduquer son palais et développer le panel des saveurs. C'est la base du « bien manger ». Le repas est offert aux résidents et dégusté dans la cuisine partagée de l'association.

- 4 « dégustations teaser » au restaurant avant chaque intervention.
- 4 « ateliers cuisine » avec l'équipe de Slow Food
- Une dizaine de résidents présents à chaque séance.
- Sur 4 ateliers programmés, 2 ont eu lieu.

08/01/2017 à l'Hôtel de l'Alternance	10 Jeunes présents
01/03/2017 à Henri Fontaine	Atelier annulé, équipe Slow Food non présente la veille. Pas d'inscrit.
25/10/2017 à Henri Fontaine	9 jeunes présents
15/11/2017 à l'Hôtel de l'Alternance	Atelier annulé, pas de jeunes inscrits.



## Adopter les bons comportements pour lutter contre le gaspillage énergétique

Des interventions ont été imaginées afin de faire progresser la lutte contre le gaspillage énergétique, notamment au sein du logement. A court terme en transmettant les éco-gestes simples à mettre en œuvre. A moyen terme en comprenant les mécanismes énergétiques d'un logement, c'est une aide indispensable aux résidents pour l'autonomie dans la recherche de leur futur logement. Mais aussi sur le long terme en permettant la compréhension des enjeux énergétiques.

Les actions en 2017 se sont déclinées ainsi :

- 24/01/2017 Restitution Balade thermographique
- 07/03/2017 Atelier éco gestes à HA



Atelier de fabrication...  
de produits ménagers et d'hygiène !  
**Trucs et Astuces Maison**

*Avec des recettes simples, efficaces, naturelles et peu coûteuses, venez réaliser : une lessive, un nettoyant désinfectant multi usages et un gel douche*

Rdv le mardi 7 Mars 2017 de 18h30 à 20h30  
à l'Hôtel de l'Alternance  
23 Rue du Plat d'Etain  
37000 Tours  
Inscription auprès de Gaëlle  
02.47.60.51.55.



- 16/05/2017 Soirée jeux "Mieux comprendre les changements climatiques" à HA
- 06/06/2017 Visite de l'appartement témoin
- 21/11/2017 Soirée jeux sur les enjeux climatiques à Henri Fontaine. Soirée annulée, pas assez de participants.

Au vu d'un bilan positif des résidents l'association a souhaité reconduire le projet pour 2017 -2018. Cette action sera à

nouveau financé pour l'année 2018.



**MARDI 6 JUIN À 18H00**  
**VISITE DE L'APPARTEMENT PÉDAGOGIQUE**  
RÉSIDENCE HENRI FONTAINE  
16 RUE BERNARD PALISSY - TOURS  
OU RDV À 18H15 À L'ARRÊT DE TRAM "SANTAS" TOURS



> visitez chaque pièce de l'appartement et repérez les éco-gestes qui vous feront économiser de l'énergie ... et de l'argent !  
> une visite ludique pour mieux anticiper les dépenses d'énergie chez soi !



## AXE : 2 : PARTICIPER, MOBILISER, S'ENGAGER

### Les instances

Les instances de gouvernance de l'association, toutes ouvertes aux jeunes, tendent à renforcer l'exercice de la démocratie. Les administrateurs et les salariés accompagnent cette démarche. Il s'agit de permettre la

#### 2017 en chiffres

##### CVS

- 5 rencontres : 6 résidents en moyenne

##### CA

- Les résidents élus sont membres du CA.  
Leur participation est effective

participation et l'engagement du plus grand nombre dans la vie quotidienne de l'association. C'est souvent la découverte de ces instances qui facilitera ensuite l'inscription dans d'autres associations.

Trois instances de représentation sont formalisées pour les résidents : le Conseil d'Animation, le Conseil de Vie Sociale et le Conseil d'Administration qui réserve quatre sièges aux résidents. Les représentants élus peuvent ainsi participer à chaque

décision stratégique et économique de l'association.



Les représentants **du Conseil de Vie Sociale** sont élus chaque année, en octobre et novembre. A partir de cette étape, l'instance légitime se réunit tous les mois et demi avec un membre de la direction et de l'animation, les administrateurs, et les élus. Des positions sont prises concernant la mise en place de projets, l'aménagement des espaces, l'amélioration du bien-être général, l'aide à la prise de décision du Conseil d'Administration et régule les dysfonctionnements de la vie quotidienne. En 2017, le CVS s'est réuni à 5 reprises.

Le **Conseil d'Administration** intègre comme les années précédentes, quatre résidents élus (3 de la résidence Henri Fontaine et autres résidences sociales et 1 de la résidence Hôtel de l'alternance) parmi les membres du CVS. Ce volet reste difficile à faire vivre car les thèmes abordés sont souvent difficiles d'accès pour les non-initiés.

### Week-end « Jeunes Citoyens » et

#### Le PLJ :

En janvier 2016, avec le Chrétiennes et les Compagnons l'organisation d'un premier organisé en région Rhône-Alpes, *le PLJ est une expérience de de 18 à 30 ans s'expriment et conquérir ou préserver des droits* année nous avons reconduit cette action Tours. Sous la forme d'ateliers (Comment lutter contre nos préjugés et les idées reçues ? / Inégalités économiques et accès à l'emploi / Stop au gaspi/ Consommation Responsable...) par groupes, ils ont ainsi eu la possibilité de formuler des propositions d'action qui ont été votées sous forme d'amendements. 3 jeunes de l'association étaient présents.



### Parlement Libre des Jeunes

Mouvement Rural des Jeunesse Bâtisseurs, l'URHAJ a participé à Parlement Libre des Jeunes. Déjà de France et Poitou Charentes, *le démocratie directe où des jeunes s'organisent collectivement pour économiques et sociaux.* Cette le 21-22 janvier 2017 à la MFR de

## Le weekend Jeunes citoyens :



L'URHAJ Centre - Val de Loire a lancé la troisième édition du week-end « jeunes citoyens » à Avoine du vendredi 7 avril au dimanche 9 avril 2017, avec pour thématique « Viens, vis, deviens » ». 25 résidents au total étaient présents et 9 structures Habitat Jeunes de la Région. Pour notre association, trois résidents étaient présents.

L'objectif du weekend : Provoquer le pouvoir d'agir des jeunes, la participation dans la vie de leur structure et de la Cité.

La finalité du week-end est le « passage à l'acte » par le choix d'un thème (qui prend souvent la forme d'une question, ici « Aujourd'hui je suis ..., demain je serais ... ? ») à partir duquel des échanges sont provoqués via la mise en place d'actions militantes dans l'espace public.

L'intérêt est d'aller à la rencontre de passants, d'inconnus pour échanger ses opinions et confronter ses réalités.

Cet exercice n'est pas aisé pour tous les jeunes, mais tous s'accordent sur la nécessité d'aller vers l'autre pour « lever des barrières ».

Le week-end Jeunes Citoyens permet également d'enrichir les échanges/rapports entre l'animateur et son résident, ce qui favorise notamment l'investissement du jeune au sein sa résidence (inscription au Conseil de Vie Sociale, prendre part aux choix des animations, ...).

## WEEK-END JEUNES CITOYENS

Du vendredi 7 au dimanche 9 avril 2017

**A Avoine**  
(près de Tours)

Viens, Vis, Deviens !...



## Projet « Vis ma vie »

Suite à la rencontre du Centre des Jeunes Dirigeants en 2015, nous avons imaginé, qu'à partir d'une expérience originale, un travail sur les représentations, sur l'interconnaissance entre deux mondes qui s'ignorent pourrait être réalisé.

L'idée partagée a été de reproduire en l'adaptant le concept « Vis ma vie » : Un jeune suit un dirigeant dans ses activités quotidiennes une journée. Inversement, le dirigeant s'engage à passer un moment au plus proche de son homologue jeune.

Pour cette deuxième édition, 6 binômes ont été constitués. Courant mars, les résidents et les dirigeants ont pu découvrir le quotidien de chacun au cours d'1/2 ou d'une journée.

Les étapes :

- 16 février 2017 : information collective auprès des résidents
- 27 février 2017 : dîner des binômes
- 6 mars 2017 : atelier jeunes avec le relais Malakoff Médéric
- Mars : échanges de journées
- Une soirée témoignages a ensuite eu lieu le 3 avril en clôture de la journée de la jeunesse organisée par le CJD.

Le bilan de ce projet est 100% positif tant du point de vue des jeunes que de celui des dirigeants. La preuve en est par la reconduction du projet en 2018.



## Prévention et éducation à la santé des résidents

L'association est porteuse de projets en faveur d'une meilleure santé pour les jeunes. Notre objectif principal est de permettre aux jeunes de prendre en compte leur santé globale dans une démarche d'information, d'orientation et de prévention.



L'Agence Régionale Santé (ARS) reste le promoteur incontournable de la politique santé régionale qui soutient les associations Habitat Jeunes de la région sur différents domaines spécifiques s'inscrivant dans le cadre du développement des compétences psycho sociales :

- Améliorer l'accès à l'activité physique et à l'alimentation équilibrée
- Améliorer la santé mentale
- Améliorer les capacités de faire face (comportements, addictions...)
- Améliorer la santé sexuelle



[drogues.gouv.fr](http://drogues.gouv.fr)

Une priorité est donnée également sur la prévention des conduites addictives financée par la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives). Il est dans nos missions de prévenir les conduites addictives, la précocité des consommations. Notre objectif général est de favoriser le repérage précoce et l'orientation des résidents vers des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour les jeunes.

### → Permanences Repérage Précoce

Nous n'avons pas reçu de financement pour l'année 2016-2017.

Le soutien psychologique sur les situations de mal être et d'addiction est nécessaire, au plus proche des résidents.

Mais le financement de cette action a été accordé par l'ARS pour l'année 2017-2018.

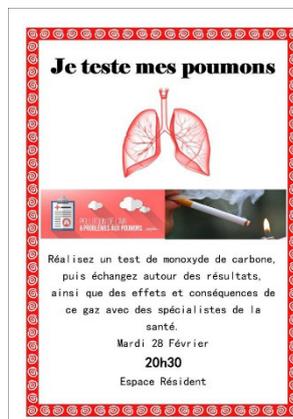
### → Mener une action collective et informative sur les risques auprès des résidents

Financement MILDECA – intervention CSAPA et ESJ



L'action a été financée sur l'année scolaire 2016 – 2017. Les ateliers se sont déroulés sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Le CSAPA et l'Espace Santé Jeunes sont intervenus six fois en soirée à la résidence Henri Fontaine. La MILDECA est en appui sur la coordination. Six séances se sont tenues à AJH avec plus de 10 résidents par rencontre.

- **Mardi 31 Janvier 2017** : « Info ? Intox ? » : Pour objectiver le vrai du faux en matière d'addiction et de consommation en présence de l'Espace Santé Jeunes et du CSAPA.
- **Mardi 28 Février 2017** : « Je teste mes poumons » : Action de lutte contre le tabagisme et la consommation de cannabis, en présence de l'Espace Santé Jeunes et du CSAPA.
- **Mardi 14 Mars 2017** : « Que dit la loi ? » : avec la présence d'un policier (PFAD) et de l'Espace Santé Jeunes.
- **Mardi 25 Avril 2017** : « Prendre soin de soi » : avec l'intervention d'une socio esthéticienne
- **Mardi 7/11/2017** : « Je teste mes poumons »



- **Mardi 19/12/2017** : « Info ? Intox ? »

Une réussite, en matière de participation et de contenu, une dizaine de résidents furent présents. L'action est renouvelée et financée pour l'année 2018.

### → Mouvement Français pour le Planning Familial

Des questions sur la sexualité ? La contraception ? Le Planning Familial est intervenu à de nombreuses reprises à AJH sous différentes formes.



Deux soirées débat étaient prévues : Le 27/10 et le 26/01 de 20h30 à 22h30.

La première séance a été annulée car l'animatrice de la résidence hôtel de l'alternance ne pouvait finalement plus être présente.

Le 26/01 à l'hôtel de l'alternance les résidents ont pu aborder le thème des inégalités hommes/femmes. Neuf résidents étaient présents.

Ce sont des séances qui globalement fonctionnent bien. Nous souhaitons reconduire cette action l'année prochaine et développer nos séances sur ce thème.

## AXE 3 : HABITER MIEUX

### L'approche collective des démarches administratives

#### Aide à la déclaration d'impôts

- 1 intervention collective le 04/05/2017 s'est déroulée pour aider les résidents à remplir leur déclaration d'impôt

#### Le tri des documents administratifs

- Un atelier réalisé au 14/11/2017.

Ces actions collectives réunissent un peu moins de 10 résidents par rencontre, mais elles sont une aide précieuse pour ces derniers. Enfin, ces actions peuvent se poursuivre dans le cadre d'un accompagnement individuel.



### La mobilité

Une conseillère mobilité de Wimoov est venue pour informer et sensibiliser les résidents aux enjeux de la mobilité quotidienne au travers de thématiques précises (Connaître son environnement, découvrir les transports en commun, se déplacer grâce aux nouvelles technologies, gérer son budget mobilité, connaître les aides techniques à la mobilité).

Cet atelier a eu lieu le 25/04/2017 seul un résident était présent. De ce fait nous avons décidé d'annuler cet atelier, en effet les horaires n'étaient pas adaptés (fin d'après-midi), nous proposerons cette action sur un temps de soirée.

### Culture et mise en culture

L'association se préoccupe de l'éducation culturelle des résidents, dont un grand nombre forme les « publics empêchés ». L'accès à la culture est pensé ici comme un facteur de socialisation. La découverte du tissu associatif et culturel local permet de façon complémentaire une meilleure intégration dans le territoire.



### → Adhérent à Culture du Cœur

Depuis la création de cette association, AJH en est adhérente. Elle permet l'obtention de billets (culturels et sportifs) gratuitement dans le cadre d'un accompagnement individuel. L'équipe éducative informe les résidents, (notamment lors des entretiens individuels) des possibilités avec toutefois peu de



CULTURES DU CŒUR succès.

### → « Impro à la Une » en partenariat avec la Compagnie La Clef

(07/02/2017, 30/05/2017, 23/11/2017). Chaque spectacle est l'occasion de réunir une dizaine de résidents. Le public est mixte, réunissant membres et adhérents de la compagnie, adhérents du restaurant et résidents (avec des équipes de jeunes tenant la billetterie et le bar).

### → Des concerts avec le centre de formation Jazz à Tours

En partenariat avec Jazz à Tours, deux concerts à « l'espace résident » ont été programmés en soirée (Jeudi 2 mai à 20h et le jeudi 7 décembre à 20h). Ces rencontres ludiques et culturelles pour les résidents font parties intégrantes du cursus des étudiants de Jazz à Tours.



## Les soirées et les sorties : Loisirs, culturelles ou sportives

Toute l'année, des sorties et soirées sont organisées avec les résidents. Pour les nouveaux arrivants, elles permettent l'intégration au collectif en passant un simple moment convivial. Elles favorisent la découverte du tissu associatif local, les rencontres, les échanges et les discussions. Les soirées internes permettent aussi l'appropriation des espaces. Ces temps informels sont utiles à la constitution des futurs collectifs de jeunes sur lesquels il est possible de s'appuyer ensuite.



Pour l'association, ces sorties et soirées permettent d'améliorer l'interconnaissance entre résidents et salariés. Les intervenants socio éducatifs peuvent ainsi déceler le mal-être, l'isolement, ou la marginalisation de certains résidents. Ce sont autant d'éléments qui établissent la confiance et aident l'accompagnement.

Cela se traduit par des sorties (piscine, accrobranche...) des rencontres sportives (football), mais aussi des soirées internes (théâtre d'improvisation avec la Compagnie La Clef, des concerts avec Jazz à Tours, des soirées film ou karaoké...).

Un outil original permet de faciliter les rencontres, « le bar résident ». Celui-ci peut être ouvert par tous et permet l'autofinancement des animations quotidiennes.

**Cette année :**

- La diversité des actions est restée importante
- L'apport financier de chacun est resté très symbolique avec moins d'un euro de participation en moyenne par jeune et par action.



*Sortie à la guinguette de Tours avec les résidents de l'Association Jeunesse et Habitat.*



## LES MOMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

Des moments singuliers viennent régulièrement rythmer la vie de l'association et des résidents tout au long de la saison. Souvent, ils permettent de rassembler les résidents, les administrateurs, et les salariés autour d'un projet commun à partager.

### ▪ L'apéritif de rentrée

Le **mardi 19 septembre**, ce sont réunis les résidents, des administrateurs, des salariés. Nouveauté cette année nous avons pu accueillir la majorité de nos partenaires qui œuvrent au sein des dynamiques collectives. Ce temps d'accueil des nouveaux venus ouvre la saison et permet de se rencontrer autour d'un verre et de gourmandises, préparées par l'équipe de cuisine.



### Nos partenaires présents pour cette soirée :

- Le CSAPA 37 /CJC
- Le Planning familial 37
- L'Espace santé jeunes
- Slow Food
- Les Jardins de contrat
- BIJ 37
- Jazz à Tours
- La compagnie La Clé
- A&S formation
- Culture du cœur
- La Maison des jeux de Touraine
- Uni cité
- Le Mouvement du Nid
- L'ALEC 37
- L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes – Centre Val de Loire

Les échanges avec les partenaires furent nombreux. Les partenaires entre eux ont pu faire connaissance. Cela a permis aux résidents de mieux identifier nos partenaires et cela a ainsi créé le premier contact pour les futures animations collectives. Cette soirée a rencontré un vif succès, une quarantaine de résidents y a participé.

Nous reconduisons cette action l'année prochaine.

■ **Les élections aux instances**

Les élections au Conseil d'Administration et au Conseil de Vie Sociale se sont tenues du 9 au 12 octobre. Une grande campagne électorale (du 2 au 8 octobre) a été organisée, les jeunes se sont tous impliqués pour échanger avec les résidents sur leur projet. Une soirée dépouillement en présence d'administrateurs et du président de l'association a permis de rappeler les mandats, et de préparer l'organisation des instances de participation. Nouveauté cette année, le « CVS de rencontre », les élus CVS, administrateurs et salariés, membres du CVS, se sont retrouvés le temps d'une soirée pour « faire connaissance », apprendre à connaître « l'autre » à travers des jeux théâtraux. Cette soirée a rencontré un vif succès.

Ci-dessous les affiches de leur campagne :

**ELECTIONS Conseil de Vie Sociale**

**VOTEZ JUSQU'AU 12 OCTOBRE**

**Miguel DE MATOS**  
*La jeunesse une force humaine!*  
Mon projet pour ma Résidence: Un voyage en Espagne  
Qualité: Toujours le sourire  
Défaut: Timide  
J'aime: La musique, sortir, la Gendarmerie, le sport  
J'aime pas: l'hyposcorie

**Résidence Henri Fontaine**

**ELECTIONS Conseil de Vie Sociale**

**VOTEZ JUSQU'AU 12 OCTOBRE**

**Soufiane SIMMOU**  
*Tous pour améliorer l'Espace de vie FJT!*  
Mon projet pour ma Résidence: Réviser l'espace de vie pour le rendre encore plus conviviale pour les résidents.  
Qualité: Curieux, polyvalent, à la recherche de nouvelles idées!  
J'aime: jouer au billard  
crier des solutions DIY électroniques et informatiques  
J'aime pas: Les critiques divalorisantes

**Résidence Henri Fontaine**

**ELECTIONS Conseil de Vie Sociale**

**VOTEZ JUSQU'AU 12 OCTOBRE**

**Muhammet Ali ERKI**  
*L'entraide est ma priorité pour votre bien être!*  
Mon projet pour ma Résidence: Réparer l'équipement de la salle de sport  
Organiser des sorties  
Petit-Déjeuner le weekend  
Améliorer l'espace Résidents  
Qualité: A l'écoute, Serviable  
Franc  
Défaut: Perfectionniste  
J'aime: La vie et les activités en collectivité  
J'aime pas: Voir les gens isolés

**Résidence Henri Fontaine**

**ELECTIONS Conseil de Vie Sociale**

**VOTEZ JUSQU'AU 10 OCTOBRE**

**Matthieu LESTRADE**  
*Un capitaine à votre service!*  
Mon projet pour ma Résidence: Un séjour au ski ou de la plongée en Espagne  
Qualité: Organisé  
Défaut: Pointilleux  
J'aime: Koh-Lanta / Le saucisson et la bière  
J'aime pas: Perdre

**Hôtel de l'Alternance**

**ELECTIONS Conseil de Vie Sociale**

**VOTEZ JUSQU'AU 12 OCTOBRE**

**Soilha SOUFOU**  
*Discrète mais toujours à l'écoute!*  
Mon projet pour ma Résidence: Aménager ensemble l'Espace Résidents  
Qualité: A l'écoute, aider les autres  
Défaut: Timide mais une fois que je connais les personnes, je peux m'investir et m'adapter  
J'aime: Que les personnes échantent et s'écoutent entre eux  
J'aime pas: Que les gens se sentent supérieurs aux autres!

**Résidence Henri Fontaine**

**ELECTIONS Conseil de Vie Sociale**

**VOTEZ du 2 au 10 OCTOBRE**

**Hilda MBAE**  
*Représentons ensemble, les logements extérieurs!*  
Mon projet pour ma Résidence: Décorer le hall  
Qualité: Gentille  
Défaut: Curieuse  
J'aime: la danse, l'animation  
J'aime pas: La méchanceté

**Logements extérieurs**

**ELECTIONS Conseil de Vie Sociale**

**VOTEZ JUSQU'AU 12 OCTOBRE**

**Damien BRIENT**  
Mon projet pour ma Résidence: Réouverture du bar  
Réaménagement de la salle de sport  
Présentation: Dynamique  
Qualité: Amical  
Défaut: Pointilleux  
J'aime: Les personnes qui se font des amis  
J'aime pas: Les personnes fâchées

**Résidence Henri Fontaine**

**ELECTIONS Conseil de Vie Sociale**

**VOTEZ JUSQU'AU 10 OCTOBRE**

**Kévin Grolleau**  
Mon projet pour ma Résidence: Investir dans le multimédia: (NETFLIX, Barre de son...)  
Qualité: Polyvalent  
Défaut: Trop gentil  
J'aime: Les personnes qui se font des amis  
J'aime pas: L'OM

**Hôtel de l'Alternance**

**ELECTIONS Conseil de Vie Sociale**

**VOTEZ JUSQU'AU 10 OCTOBRE**

**Baptiste MARTIN**  
*Je suis là pour illuminer votre vie!*  
Mon projet pour ma Résidence: Améliorer l'Espace Résident:  
Qualité: Bavard  
Défaut: L'ennemi  
J'aime: Les bonnes soirées  
J'aime pas: Les personnes qui se font des amis

**Hôtel de l'Alternance**

Le jeudi 21 décembre, avant les vacances de Noël, les résidents administrateurs et salariés se sont réunis autour d'un repas de fête offert par l'association. Une petite centaine de convives étaient présents cette

année avec une bonne représentation des jeunes. A la fin du repas, nous n'avons pas manqué d'accueillir le Père Noël pour une distribution de petits cadeaux. Une soirée Blind test s'est tenue après le repas à l'Espace Résidents, une vingtaine de résidents ont participé à cette soirée très festive.



*Pendant le repas de Noël, salariés, administrateurs et jeunes réunis. Soirée Blind test à l'espace résidents.*

### ▪ L'après-midi festive

Dans le cadre du projet « Noël de la solidarité » initié par le CCAS, nous avons sollicité une subvention pour mettre en place cet après-midi festive.

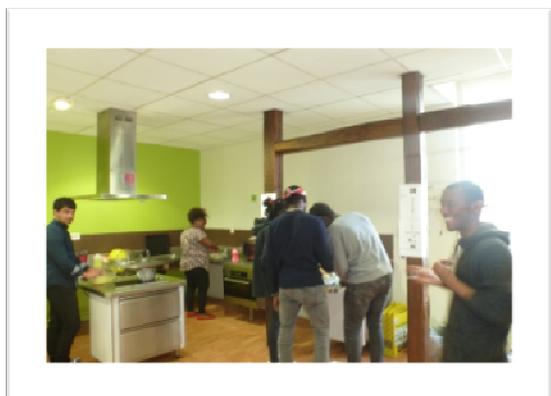
Tout comme l'an passé, nous avons souhaité organiser à nouveau un goûter de Noël pour tous les résidents de l'association qui peuvent rencontrer des problématiques d'isolement. Sur une demi-journée, nous proposons diverses actions simples et festives, ludiques et conviviales pour permettre à des ménages relativement isolés de partager un lieu et un moment agréable.

Cette année nous avons souhaité déplacer ce temps sur la période des vacances scolaires, afin de cibler les jeunes qui ne rentrent pas auprès de leurs familles et qui se retrouvent particulièrement isolés.

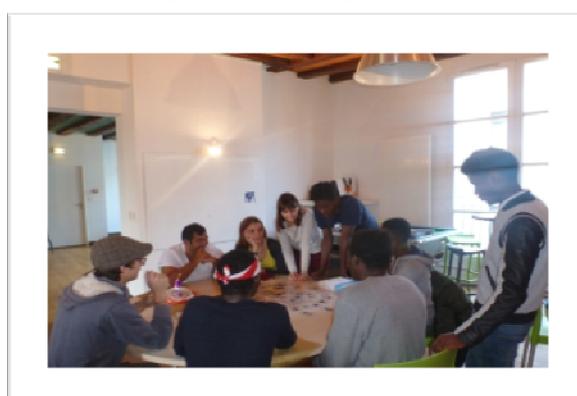
L'après-midi s'est déroulée en quatre temps :

- Un atelier culinaire, permettant de confectionner un goûter.
- Une animation autour du jeu, en partenariat avec la Maison des Jeux de Touraine.
- La dégustation du goûter préparé par les résidents.
- Un spectacle d'une demi-heure proposé par l'association Icart sur les Chemins.

Nous avons pu accueillir une vingtaine de participants sur ce temps. Le bilan fut très positif, nous avons pu passer tous ensemble un moment festif et convivial, rempli de partages et d'échanges.



*Durant l'atelier culinaire*



*Avec la Maison des Jeux de Touraine*



*Le goûter préparé et joliment installé*



*Le bilan de cette journée tous réunis.*

### **3-3 L'accompagnement auprès des autres jeunes**

#### ▪ **L'ACCOMPAGNEMENT MISSION LOCALE**

Nous avons depuis de nombreuses années une convention avec la Mission Locale de Touraine pour qu'un des salariés de l'Association soit, sur un mi-temps, conseiller Mission Locale associé.

##### **☞ Contenu de l'accompagnement**

Le conseiller doit accompagner le jeune dans ses démarches et construire avec lui son projet professionnel. L'élaboration du projet professionnel se fait souvent à moyen terme car elle nécessite une évaluation de la situation. Elle peut prendre des formes diverses : Participation à des ateliers d'orientation réalisés par la ML (avec des outils spécifiques : ex : PARCOUREO), la mise en place de PMSMP (périodes de mise en situation en milieu professionnel), des enquêtes métiers, une orientation vers la Plateforme d'Orientation Professionnelle, un bilan de compétences, une demande d'entrée en formation...

A noter que dorénavant, le conseiller Mission Locale qui est à l'origine d'une prescription (validation du projet de formation) pour une entrée en formation financée par la Région doit instruire et procéder à la validation financière (anciennement réalisé par Pôle Emploi jusqu'à 2016).

☞

☞ Mais l'accompagnement ne se limite pas à l'insertion professionnelle. En effet, le conseiller doit faire face à des demandes liées à la santé, le logement, les droits, les loisirs, la mobilité... Cet accompagnement nécessite un important travail en réseau avec d'autres professionnels (ex. les organismes de formation, Pôle Emploi, l'Espace Santé Jeunes, les Maisons De la Solidarité, WIMOOV...)

Le conseiller peut également s'appuyer sur les outils mis à disposition afin de sécuriser les parcours d'insertion : les aides de l'Etat, les aides liées à la mobilité du Conseil régional ainsi que les aides du Conseil Départemental (FDAJ, AJF...). A noter que depuis 2017, le CIVIS a été remplacé par le PACEA.

L'action de la Mission Locale de Touraine en matière de relations avec les entreprises vise à favoriser le rapprochement jeunes – employeurs et ce, le plus en amont possible des recrutements. L'objectif du Service Entreprise de la Mission Locale est de développer le réseau des entreprises et de faire de ces dernières de

véritables partenaires des parcours d'insertion des jeunes.

Le conseiller peut alors s'appuyer sur « le parrainage » qui fait appel à la mobilisation bénévole de professionnels en activité ou jeunes retraités, pour guider et motiver les jeunes vers l'emploi. Le parrainage contribue fortement au développement du réseau relationnel et professionnel des jeunes. Des mises en relations auprès des entreprises partenaires de la ML peuvent aussi permettre de présenter le profil d'un candidat.

En 2017, la Mission Locale de Touraine a développé son offre de services notamment sur la mise en place chaque mois de nouveaux ateliers pour entraîner les jeunes à l'entretien de recrutement.

### **Le Conseil en Evolution Professionnelle mis en œuvre dans le cadre du SPRO (émane de la loi du 5 mars 2014) :**

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle et, s'il y a lieu, établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...).

L'offre de service du CEP au sein de la Mission Locale se structure autour de 3 niveaux :

**1er niveau** : un accueil individualisé qui permet d'analyser la demande de la personne et d'identifier, le cas échéant, la structure la mieux à même de lui offrir le service adapté à son besoin. Les modalités de cet aiguillage ont été formalisées dans le cadre du SPRO.

**2ème niveau** : un conseil personnalisé qui permet au jeune de clarifier sa problématique d'évolution professionnelle, d'identifier ses compétences et celles à acquérir pour améliorer sa qualification et favoriser son évolution (besoins de formation), d'identifier les emplois correspondant aux compétences, de bénéficier d'une méthodologie de construction de projet professionnel et d'apprécier la faisabilité du projet d'orientation au regard des opportunités identifiées.

**3ème niveau** : un accompagnement personnalisé à la mise en œuvre du projet. A ce stade, les conseillers ont été initiés à la démarche d'ingénierie financière du projet de formation en mobilisant le compte personnel de formation (CPF) du jeune.

☞ Depuis la mise en place du SPRO, le conseiller doit être capable de fournir une information de premier niveau à toutes les personnes qui se présenteraient à la Mission Locale.

☞ Pour toute question sur une orientation, une personne peut s'adresser à une structure du SPRO (ex : CAP EMPLOI, APEC, Information Jeunesse...) ; les conseillers sont à même de recevoir, de guider et d'orienter la personne. Chaque organisme impliqué s'engage à offrir différents services aux publics jeunes et adultes : **accueillir toute personne, analyser sa demande et repérer ses besoins, apporter une réponse**. Il peut ainsi mettre à votre disposition une documentation (plaquettes, sites web, etc.) ou bien orienter vers le partenaire SPRO le plus adapté en fonction du besoin et de la situation ; l'idée est que la deuxième porte poussée soit la bonne.

☞ De plus, le conseiller a pour rôle d'informer les jeunes sur l'ouverture de leur compte CPF (Compte Personnel de Formation). Si besoin, il accompagne le jeune dans l'ouverture de son compte et sur la mobilisation de ses heures acquises dans le cadre de son droit à la formation.

#### **☞ Les dispositifs formalisés d'accompagnement :**

Dorénavant, le CIVIS n'existe plus. Le dispositif PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie) est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes, unique et adaptable aux besoins du jeune.

Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification et à la volonté des jeunes « d'arrêter de les mettre dans des cases ».

Avant toute entrée en PACEA ou toute orientation vers un partenaire, **un diagnostic initial réalisé entre le conseiller et le jeune**, permet d'identifier la situation, les demandes, les besoins ou les attentes du jeune

ainsi que les compétences acquises.

Les conclusions de ce diagnostic initial, engagé avant toute orientation vers le PACEA, ont vocation à s'enrichir pendant toute la durée du parcours du jeune en PACEA grâce aux actions mobilisées par le conseiller et ses partenaires.

Le jeune et le conseiller ont un mois pour contractualiser un parcours d'accompagnement après le premier entretien.

L'engagement des jeunes dans le PACEA se matérialise par la signature d'un contrat avec la Mission locale du PACEA.

Le PACEA est constitué de **phases d'accompagnement successives** qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

A l'entrée dans le PACEA, le conseiller détermine, au moyen des conclusions du diagnostic initial, la durée de la ou des premières phases d'accompagnement. Ces phases sont adaptées aux projets et aux attentes du jeune.

**Les objectifs et le contenu de chaque phase** sont définis avec le jeune et ils font l'objet d'une évaluation à leur terme, afin de mesurer avec lui sa progression vers l'emploi et l'autonomie.

Au moment de l'entrée du jeune en PACEA, puis à chaque renouvellement du parcours **par la décision prise avec le jeune de l'ouverture d'une nouvelle phase**, cette dernière peut être de deux natures :

- soit il s'agit d'une phase correspondant au seul PACEA, dont le conseiller détermine la durée prévisionnelle ;
- soit il s'agit d'une phase correspondant à la Garantie jeunes, qui obéit alors à des règles de durée et de déroulement de la Garantie jeunes.

**En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé**, le bénéficiaire d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

**Elle est versée pendant les périodes durant lesquelles le bénéficiaire ne perçoit ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.** L'allocation PACEA n'est pas cumulable avec l'allocation Garantie jeunes.

#### **Le PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) :**

Suite à la mise en place d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi, le projet local de coopération vise à garantir que tous les jeunes en demande d'emploi et d'insertion sur le territoire sont pris en charge par l'un ou l'autre des partenaires pour les conduire vers une insertion professionnelle durable, en évitant les doubles accompagnements.

Des actions partenariales prioritaires comme, l'organisation d'événements en commun en faveur de l'emploi des jeunes, des actions de promotion des orientations nationales de la politique de l'emploi et des accords nationaux auprès des jeunes et des employeurs ou encore, le développement d'initiatives nouvelles prenant en compte les attentes des jeunes et des entreprises.

Au-delà de ses axes de travail, Pôle Emploi et la Mission Locale de Touraine poursuivent leur partenariat relatif à la cotraitance des suivis des demandeurs d'emploi.

#### **Critères d'orientation des jeunes par Pôle Emploi vers la Mission Locale :**

- Un projet personnel mal défini ou en inadéquation avec le marché du travail
- Une situation personnelle susceptible d'être un frein à l'accès ou au maintien à l'emploi.
- Une absence de repères ou de réseau dans la recherche d'emploi, ou un découragement par des échecs successifs.
- Un niveau de qualification insuffisant au regard du projet professionnel.

### La Garantie Jeunes :

La « Garantie Jeunes » a été mise en œuvre en septembre 2015 de manière expérimentale. Elle permet aux jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'une allocation mensuelle équivalente au RSA tout en bénéficiant d'un accompagnement renforcé et contractualisé pour trouver un emploi.

Le Gouvernement a mis en place la Garantie Jeunes pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité. Ce dispositif fondé sur le "donnant-donnant" s'inscrit dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et/ou à la formation.

Elle permet de recréer un lien social grâce à une dynamique collective : les jeunes bénéficiaires sont progressivement connectés à la réalité des situations de travail et familiarisés avec les règles de la vie en entreprise, en vue d'une insertion réussie et durable dans la vie professionnelle.

Concernant les modalités de l'accompagnement : Il s'agit d'une session collective à temps plein pendant six semaines. Elle se poursuit par de l'accompagnement sous forme individuel et collective avec la constitution d'un planning hebdomadaire d'activité le jeune.

Cette modalité d'accompagnement est conclue sous la forme d'un contrat réciproque d'engagements entre le jeune et la Mission Locale, le programme d'accompagnement est basé sur le principe de « l'emploi d'abord » et la possibilité de multiplier les périodes d'emploi.

L'orientation vers ce dispositif se réalise en interne. Le jeune doit bénéficier d'un accompagnement PACEA pour formuler une demande en Garantie Jeunes. Le conseiller Mission complète un dossier de candidature qui sera présenté auprès d'une Commission Locale afin de vérifier les critères d'éligibilité. Enfin, le dossier sera présenté auprès de la Commission Départementale en charge des décisions d'entrée dans le dispositif.

### **Profil des jeunes accompagnés**

Rattachée au Service Logement Jeunes, notre salariée a reçu et accompagné 75 jeunes (42 hommes et 33 femmes) en 2017 (88 en 2016).

Majoritairement, les jeunes accompagnés sont sans diplôme (38.2%), d'un niveau V validé (22.1%) et d'un niveau IV (20.6%).

Concernant le moyen de transport, les jeunes se déplacent en majorité, en transports en commun (80.6%).

Ils sont pour 95.6% d'entre eux célibataire.

44.1% des jeunes accompagnés vivent en logement autonome (locataire). Pour autant, ils sont en majorité soutenus financièrement par leurs parents. Les jeunes résidents au FJT de Tours représentent 25% des jeunes accompagnés.

Concernant les nouveaux jeunes accueillis au cours de l'année 2017 ; **17 jeunes sont âgés de 18 à 21 ans, 10 jeunes sont âgés de 22 à 25 ans et 6 mineurs** ont été accueillis.

Pour les premiers accueils, les jeunes reçus sont majoritairement sans diplôme (53.3%) suivi d'un niveau IV (16.7%) et III+ (16.7%). Ils sont pour 53.3% des jeunes sans ressources au premier accueil.

### **📌 Données relatives à l'activité :**

📌 En 2017, selon la convention qui nous lie à la Mission Locale, l'activité du conseiller est définie à partir des indicateurs quantitatifs suivants :

- Nombre annuel de premiers accueils : 55 jeunes
- Nombre de jeunes reçus en entretien individuel dans l'année : 105 jeunes
- Nombre d'entretiens individuels réalisés dans l'année : 335
- Nombre de PACEA contractualisés : minimum 30 % du nombre de jeunes suivis dans l'année

### **📌 Au cours de l'année 2017 :**

- **33** premiers accueils ont été réalisés (45 en 2016)
- **75** jeunes ont été reçus en entretien individuel (88 en 2016)
- **308** entretiens (262 en 2016) ont été réalisés dans l'année.
- **25 jeunes** ont bénéficié d'un diagnostic PACEA et **20** jeunes sont entrés dans le dispositif PACEA (à compter de mars 2017)
  - Demandes d'aides financières : **30** pour 16 jeunes (22 pour 15 jeunes en 2016)

☞ **Sur l'ensemble de nos accompagnements, en 2017, 51 (46 jeunes en 2016) jeunes sont entrés en emploi et/ou en formation. 92 entrées en situation (hors GJ) au total (82 en 2016)**

- CDD/CDI : **48** (dont **7** CDI) (31 dont 11 CDI en 2016)
- Emploi d'avenir : **2** (6 dossiers en cours) : arrêt des signatures et renouvellements en juin 2017
- Autres contrats aidés : **2** (4 en 2016)
- Contrats en alternance : **10** (10 en 2016)
- Formation : **13** (14 en 2016)
- Service civique : **2** (4 en 2016)
- Scolaire : **4** (2 en 2016)
- PMSMP : **11** pour **8** jeunes (15 pour 10 jeunes en 2016)
- Garantie Jeunes : **7** jeunes

- **L'ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT (AIOA) A LA RECHERCHE DE LOGEMENT**

Tout jeune âgé de 16 à 30 ans peut franchir les portes de l'Association via son Service Logement Jeunes pour une simple demande d'information, pour bénéficier d'un véritable accompagnement dans sa recherche de logement ou pour accompagner dans le deuil de son projet. Les jeunes sont orientés et accompagnés vers notre propre parc de logements, vers les bailleurs sociaux, vers les structures d'hébergement ou encore vers les bailleurs privés notamment par l'intermédiaire de notre Service de Médiation Locative (outil permettant entre autres la mise en relation des propriétaires privés avec des jeunes en recherche de logement. Nous réalisons également, dans ce cadre, des mesures AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) destinées au public dont la situation logement/hébergement est la plus précaire.

### **Modalités de mise en œuvre :**

Le SLJ intervient sur l'ensemble du département (en partenariat avec l'ASHAJ sur le Pays Loire Touraine).

Des permanences sans rendez-vous permettent aux jeunes de l'agglomération d'être reçus rapidement et ce, en fonction de leur disponibilité (nous disposons de 5 permanences hebdomadaires). Sur les autres territoires, des permanences sur rendez-vous sont fixées dans un souci d'optimisation des déplacements et du temps de travail de la salariée. Elles sont tenues tous les 15 jours à Loches, Château la Vallière, Chinon, Langeais et à Bléré, Château Renault, Amboise par l'ASHAJ.

Les conseillères habitat consacrent en moyenne 20 min à l'entretien de 1<sup>er</sup> accueil. Ce temps peut être physique ou téléphonique. Si le jeune adhère à l'accompagnement proposé, il est ensuite reçu sur RDV. Le lien partenarial très fort nécessaire à l'accompagnement et à la finalisation des dossiers administratifs peut s'effectuer lors de temps administratifs mais aussi en présence des jeunes.

Des entretiens téléphoniques sont systématisés pour tous les jeunes qui ne peuvent pas se déplacer (issus d'autres départements, mobilité réduite...).

Sur l'ensemble du département, nous avons accueilli et accompagné 1357 (1181 jeunes en 2016). 1166 nouveaux jeunes ont été accueillis contre 1012 en 2016. Nous avons réalisé environ 3000 entretiens.

### **Les profils des jeunes accompagnés :**

- Ils sont âgés pour 75% de 18 à 25 ans.
- Ils sont en grande majorité célibataires (plus de 88%).
- 18% d'entre eux étaient sans ressources au moment du premier accueil (17.5% en 2016, 15.6% en 2016). 12.8 % environ étaient en attente de ressources (15% en 2016, 13.5% en 2015).
- 29.7% étaient demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires de minima sociaux (30% en 2016), près de 20% sous contrat (CDD ou CDI, à temps plein ou partiel, contrat aidé) (19% en 2016, 25% en 2015). 34% étaient étudiants, scolaires, alternants ou stagiaires de la formation professionnelle (45% en 2016, 30% en 2015). A noter également que nous avons reçu près de 100 jeunes dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes, comme en 2016.
- Leur principal motif de recherche est relatif à une question de mobilité professionnelle ou formative (24% contre 30% en 2016), 16.5% sont en décohabitation contrainte, qu'elle soit parentale ou élargie à la famille. Certains jeunes souhaitent également prendre leur autonomie (11.1% contre 17% en 2016) mais 5.8% (5.2% en 2016) d'entre eux viennent également nous rencontrer car ils sont sans abri ou parce que leur logement est inadapté (10.3% contre 11.5% en 2016) ou leur hébergement précaire (9% contre 12.3% en 2016).

Des RDV individuels sont privilégiés pour recevoir les jeunes pris en charge par l'**Aide Sociale à l'Enfance**. Ces entretiens, généralement réalisés avec le référent du jeune, demandent plus de temps car ils ont souvent une visée éducative plus importante additionnée à un travail auprès du professionnel également plus soutenu. Nous avons fait le choix qu'une conseillère habitat soit spécifiquement référente de ces jeunes. Nous sommes bien repérés par les structures de l'ASE. Le nombre de jeunes accueillis dans ce cadre reste identique par rapport à 2016 avec 87 jeunes accueillis (59 en 2015 et 34 en 2014). Pour la très grande majorité d'entre eux, il s'agit d'une fin de prise en charge de l'ASE.

## Contenu de l'accompagnement

Lors des rendez-vous, les conseillères habitat évoquent la situation sociale globale des jeunes : l'emploi, la situation locative antérieure, le projet de recherche, le budget et les démarches effectuées ou non. C'est aussi l'occasion de contact avec les professionnels gravitant autour du jeune et de faire du lien.

Lorsque cela s'avère nécessaire, les conseillères habitat sont amenées à accompagner les jeunes lors de visites de logement, à la signature d'un bail, à participer à des entretiens tripartites ou à constituer des démarches en dehors du logement pour justement débloquer la recherche (ouverture de comptes bancaires, dossier MDPH, dossier de surendettement...).

Nous constituons de nombreux dossiers de demande :

- de logement social (Tour(s) Habitat, Val Touraine Habitat, Touraine Logement, CIL...),
- en Résidence sociale/ FJT du réseau Habitat Jeunes,
- en CHRS collectifs ou éclatés, en pension de famille, en résidence sociale, logement temporaire via la Commission Unique d'Orientation (CUO),
- de Droit Réserve Etat (DRE).

Mais également de plus en plus de dossiers de demandes d'aides financières :

- au Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- à Action logement pour les aides Mobili Jeunes
- à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour des prêts ou pour les aides au logement,
- au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ),
- aux différentes associations caritatives

La constitution et le suivi de ces dossiers font partie intégrante du temps d'accompagnement des conseillères habitat.

### Les principales difficultés repérées et qui perdurent :

- *L'orientation inadéquate des jeunes sans ressources mais sans autre problématique particulière associée.* Les seules solutions mobilisables sont les foyers d'urgence et les CHRS, parfaitement inadaptées. Le travail mené par le groupe « Logement des jeunes » du PDALHPD, sur cette difficulté majeure, a permis d'activer un dispositif. Ce logement permet de loger 2 jeunes en cohabitation, en capacité d'accéder à des ressources dans les 6 mois. Les jeunes susceptibles d'accéder à ce dispositif sont accompagnés par les conseillères habitat avec lesquelles est instruite une demande auprès de la CUO (Commission Unique d'Orientation). En 3 ans d'expérimentation, une dizaine de jeunes est passée par cet hébergement avec des résultats probants en termes d'insertion et de poursuite du parcours résidentiel. Nous constatons que suite à la mise en place de la Garantie Jeunes, ce dispositif est moins sollicité car les jeunes ont des ressources qui leur permettent d'accéder à d'autres types d'hébergement. Il est donc adapté en termes de capacité.

- *La question des personnes inscrites dans le cadre de formations rémunérées, service civique ou dans le dispositif Garantie Jeunes et ne donnant pas suite à une ouverture de droits au chômage.*

Dans ce contexte, il reste difficile de travailler sur un véritable projet de recherche de logement, la mise en péril du projet d'insertion professionnelle peut alors être une des conséquences lorsque le parc associatif n'est pas en capacité de répondre.

- *Cette année nous avons été confrontés à l'augmentation de réfugiés sur le territoire.*

Les dispositifs dédiés à l'accueil et l'hébergement de ce public étant engorgés (CAO, CADA, CPH) nous avons été sollicités en fin d'année par nos partenaires pour accompagner les jeunes 18-30 ans dans leur recherche de logement/hébergement. Nous avons privilégié la référence unique d'une de nos conseillères habitat et les rdv individuels en présence du référent de la structure d'origine.

Ces différentes difficultés expliquent notamment que 40% des jeunes reçus en moyenne reportent leur projet ou ne viennent plus à leurs rendez-vous. Néanmoins, malgré ces freins très importants, près de la moitié des jeunes accompagnés par le Service Logement Jeunes accèdent à une solution.

## ● **LES INFORMATIONS COLLECTIVES RELATIVES A LA RECHERCHE DE LOGEMENT**

Cette action de sensibilisation a pour objectif de développer les connaissances des jeunes, nécessaires pour définir et mener à bien leur projet d'accès à un logement autonome, à partir d'échanges et de leurs propres questionnements.

Le public concerné regroupe des jeunes de 16 à 30 ans, orientés par les partenaires, qui souhaitent s'engager dans une recherche de logement ou simplement en demande d'information.

L'Association Jeunesse et Habitat présente son action et plus particulièrement celle du Service Logement Jeunes. Le public se présente également et s'ensuivent des échanges de questions-réponses avec la possibilité de visiter le Foyer des Jeunes Travailleurs de Tours.

Après l'intervention collective d'une durée d'environ 2 heures à 2h30, un entretien individuel peut être proposé aux jeunes s'ils souhaitent être accompagnés dans leur recherche, sur les territoires ou à Tours.

Trois axes d'intervention sont privilégiés : savoir chercher, savoir louer, savoir habiter.

Sont abordés les droits et devoirs d'un locataire, les documents indispensables à détenir pour entamer une recherche de logement, le vocabulaire à connaître (garantie, caution, locapass, bail, état des lieux...), les démarches à réaliser, les éléments budgétaires... Tous ces éléments sont abordés par le biais de supports ludiques afin de capter l'attention et favoriser l'échange.

Ces actions collectives ont, pour certaines personnes, amorcé une recherche de logement qui leur a permis de trouver un logement ou de reporter leur projet par manque de solvabilité, d'un départ vers un autre territoire... Certains jeunes étaient venus pour avoir des informations pratiques sur le savoir chercher avant d'entreprendre des recherches seuls.

**En 2017, 9 informations collectives ont été réalisées pour 175 jeunes.**

Nous avons très fortement réduit notre nombre d'interventions (26 en 2015) du fait de l'arrêt de subventions dans ce cadre. Nous sommes rentrés, depuis 2016 dans une logique de prestations et comme nous l'avions pressenti, certains partenaires, même historiques, n'ont pas intégré cet atelier dans leur budget.

Les structures concernées ont été la Mission Locale de Touraine sur des sessions Garantie Jeunes ainsi que le CFA des Douets à Tours Nord. Les structures sont systématiquement rencontrées en amont pour adapter au maximum notre intervention au public concerné.

Nous travaillons avec des jeux de société « jeu m'Loge » et « Kijoulou ».

« Jeu m'loge » est une sorte de Trivial poursuit du logement qui permet de faire le lien avec d'autres thématiques périphériques : budget, impôt, économie d'énergie, droits...

« Kijoulou » est, quant à lui, une sorte de Jeu de l'Oie, où les jeunes sont dans la peau d'un locataire pendant 1 mois et doivent gérer le quotidien, l'administratif et le budget d'un locataire avec un profil donné. Il permet de faire le lien avec d'autres thématiques telles que l'environnement, les économies d'énergie...

Ces 2 jeux sont un support à l'échange du fait d'une approche ludique facilitatrice pour les jeunes peu ou pas enclins à s'exprimer dans un groupe.

## LES MESURES « ASLL » MAINTIEN

La mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) est sollicitée face à certaines difficultés repérées dans la prise en main d'un logement et à un besoin exprimé par les personnes d'être soutenues dans son investissement. Les axes de travail sont par la suite précisés lors de la signature d'un contrat d'accompagnement. Les entretiens réguliers au domicile et au Service Logement Jeunes ainsi que des ateliers collectifs et des rencontres extérieures avec des partenaires, permettent de travailler ces différents objectifs individualisés.

En 2017, **19 mesures** ont été accordées et financées (contre 18 en 2016) par le Conseil Départemental pour **18 ménages accompagnés** (15 mesures de 3 mois et 4 mesures de 6 mois). A noter également que les suivis de 8 mesures accordées et financées au titre de l'année 2016 se sont terminées en 2017.

En 2017, nous avons continué d'exercer les nouvelles mesures mises en place en 2014 par le Conseil Départemental, il s'agit des mesures « premiers pas dans le logement », accordées pour une durée de 3 mois. Cette mesure « allégée » par rapport à une mesure ASLL maintien classique vise à accompagner le ménage pour la réalisation des démarches afférentes à la prise d'un logement autonome (ouverture des compteurs, mise en place des paiements, mensualisation des charges, ouverture des droits...).

Ces nouvelles mesures nécessitent un travail partenarial étroit avec les services sociaux de secteur car dans ce cadre nous ne nous y substituons pas et n'assurons pas la référence socio professionnelle pour les personnes bénéficiaires du RSA. Néanmoins désormais si lors de l'évaluation de la situation, le travailleur social estime qu'un accompagnement renforcé de plus longue durée est nécessaire, une mesure de 6 mois peut être validée par le Conseil Départemental dès le démarrage.

### Caractéristiques des jeunes accompagnés (18-30 ans) :

Les 18 ménages concrètement accompagnés en 2017 se composent de la façon suivante :

9 hommes seuls – 3 femmes seules - 1 couples avec enfant(s) – 1 couple sans enfant – 4 femmes seules avec enfants.

En début de mesure :

TRANCHE D'AGE	% en 2017	% en 2016
Les 18 – 21 ans	44%	29%
Les 22 – 25 ans	39%	36%
Les 26 -30 ans	17%	29%
Les plus de 30 ans		6%

STATUT D'ACTIVITE	% en 2017	% en 2016
Bénéficiaire du RSA socle	28%	23%
Bénéficiaire de l'AAH		18%
En alternance		12%
En formation professionnelle		
Salarié en CDD à temps plein	28%	12%
Salarié en CDD à temps partiel	17%	6%
Salarié en CDI à temps plein		
Salarié en CDI à temps partiel	5%	
Salarié en intérim		6%
GJ	17%	6%
Indemnités Pôle Emploi	5%	

RESSOURCES	% en 2017	% en 2016
Sans ressources		23%
- de 461€ / personne		18%
Entre 462 et 808€	67%	12%
Entre 809 et 1148€	11%	
+ de 1148€	22%	12%

### Le contenu de l'accompagnement

Les principaux axes travaillés sont :

- L'appropriation du logement
- L'accompagnement à la gestion budgétaire
- L'accompagnement dans les démarches administratives
- L'accès aux droits (santé, emploi, logement, etc.)
- L'insertion sociale et professionnelle...

Mais il est toujours abordé lors des entretiens, d'autres axes de travail, tels que l'éducation des enfants, les relations familiales, l'histoire de vie, l'estime de soi, l'entrée dans l'âge adulte, la mobilité, le rapport à l'identité... Autant de sujets qui nécessitent régulièrement des orientations et parfois des accompagnements vers nos partenaires.

En 2017, nous avons mené à bien des projets d'ateliers collectifs (goûter de Noël, atelier sur le tri des documents administratifs, atelier Impôts).

Le partenariat avec l'Agence Locale des Energies 37 a été maintenu afin de sensibiliser les jeunes autour des économies d'énergie et du gaspillage (visite d'un appartement témoin, des ateliers éco gestes, soirée jeux...)

L'ensemble de ces ateliers collectifs ont été ouverts aux résidents de l'Association mais également aux personnes accompagnées dans le cadre des mesures ASLL.

## 4- Le développement territorial et l'animation partenariale

### 4-1 Les projets de développement d'une offre adaptée aux besoins des jeunes

Depuis plus de 10 ans, avec l'appui des pouvoirs publics, l'association contractualisait chaque année avec des Communautés de Communes dotées d'un PLH, afin de réaliser des études. Ce travail a permis d'accompagner plusieurs territoires dans les réflexions relatives à la problématique « habitat jeunes » de telle sorte à ce que des programmes d'actions puissent être envisagés et rendus opérationnels. Seuls quelques territoires restent aujourd'hui à mieux appréhender.

En revanche, depuis plusieurs années, nous assurons le « service après-vente » auprès des Communautés de Communes en les accompagnant dans la réalisation d'opérations, à différentes échelles.

#### ▪ *La Communauté de Communes Touraine Val de Vienne*

Le Programme Local de l'Habitat fusionné des trois anciennes EPCI a laissé apparaître des enjeux relatifs à l'hébergement temporaire des jeunes notamment les saisonniers, en formation...

Ainsi, nous travaillons avec la CCTVV à mettre en œuvre une dynamique partenariale et territoriale sur le logement des jeunes sur ce territoire.

#### ▪ *L'alimentation de la plateforme régionale e-logement*

Piloté par l'URHAJ Centre avec l'appui du Conseil Régional et de l'Etat, ce projet nous associant en Indre et Loire vise à lever l'un des freins à la mobilité formative que peut être l'accès à un hébergement quand les apprenants sont appelés à fréquenter un territoire de façon courte et/ou séquencée. Après une étude réalisée en 2013, visant à recenser et rendre visible l'offre d'hébergement existante, 2014 a permis la phase opérationnelle de conception de l'outil en ligne. En début d'année 2015, le lancement de la plateforme « e-logement » a été inauguré. La plateforme est maintenant active et nous avons localement à l'alimenter avec, en particulier, des offres d'hébergement chez l'habitant en secteur rural.

#### ▪ *L'Hôtel de l'Alternance :*

Retenue par le Premier Ministre au titre des Investissements d'Avenir, localisée sur la partie du site des casernes Beaumont-Chauveau appartenant à l'Etat, l'hôtel de l'alternance a pu ouvrir ses portes au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et accueillir ses premiers occupants.

Pour rappel, il s'agit de la création d'un foyer des jeunes travailleurs – résidence sociale de **45 logements pour 60 places** dont la particularité est de proposer des séjours courts et/ou séquencés, prioritairement à des jeunes en formation par alternance, grâce à une gestion de type hôtelier. Les logements ont été rapidement occupés démontrant qu'elle répond parfaitement aux besoins qui avaient été identifiées dans la phase de diagnostic.

Elle a été inaugurée en février 2017.

#### ▪ *Une nouvelle offre pour les jeunes : Tremplin Logement Jeunes*

Suite à un appel à projet porté par l'Etat et le Conseil Départemental, l'ASHAJ, l'Association CLAAC et AJH ont fait une réponse conjointe pour déployer 10 logements sur le département. Il s'agit de les prendre en location pour des jeunes qui arrivent en toute fin de parcours résidentiel mais qui ont besoin encore d'un étayage qui puisse être ancré dans la réalité. C'est pourquoi, il s'agit de sous location avec bail glissant.

#### ▪ **Une nouvelle résidence Habitat Jeunes à Bléré :**

Portée par la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher, une nouvelle résidence devrait voir le jour sur le site de l'ancienne Gendarmerie. L'ASHAJ et l'EPCI ont été accompagnés dans les premières phases par l'association pour la partie administrative.

### **4-2 L'animation du « Groupe logement des Jeunes » du PDALPD**

Le groupe « Logement des jeunes » du PDALPD 2012-2016 s'est réuni environ une fois par trimestre. Il a été co-animé par l'Entr'Aide Ouvrière (EAO) et AJH. Le premier objectif qui lui a été assigné est de travailler sur la **problématique des jeunes sans ressources** ou aux ressources précaires ne permettant pas l'accès à un logement ou un hébergement adapté à leur situation.

En décembre 2014, une expérimentation a été lancée avec la prise d'un logement auprès de Tour(s) Habitat, pour une colocation de 2 jeunes sans ressources. Elle vise les jeunes qui ne relèvent pas d'un accompagnement resserré de type CHRS mais d'un accompagnement renforcé relatif à leur insertion professionnelle porté par la Mission Locale de Touraine.

Une dizaine de jeunes est passée par ce dispositif depuis sa création. Il est désormais bien inscrit dans le paysage de l'offre dédiée aux jeunes puisque le Comité Responsable du PDALPD a validé sa poursuite sur 2017. Le financement est assuré en partie par l'Etat via de l'ALT et le Conseil départemental nous a accordé une mesure ASLL supplémentaire. Cependant, cela ne finance pas intégralement ce projet et nous recherchons des partenaires mécènes. Pour le moment, ce sont les fonds propres de l'association qui permettent, en complément, de pérenniser le dispositif.

En 2017, nous avons poursuivi le suivi du dispositif **Garantie Jeunes** et son impact sur les questions de logement et d'hébergement. A l'initiative d'AJH et de la Mission Locale de Touraine, une réunion rassemblant l'ensemble des partenaires institutionnels et opérationnels œuvrant dans ce champ s'est tenue en février 2017.

Ainsi en fin d'année, dans le cadre du FAPI (Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion), une convention entre le réseau Habitat Jeunes du département et le Conseil Départemental a été signée pour accompagner spécifiquement les jeunes en Garantie Jeunes.

Enfin, 2017 fut également consacrée à la phase d'évaluation du PDALPD 2012-2016 afin d'élaborer les actions du nouveau PDALHPD 2018-2023.

A noter également que nous participons à **d'autres groupes du PDALPD** :

- la communication
- la sécurisation et le maintien dans le logement
- le DRE

Nous sommes également associés aux différentes réflexions qui peuvent exister autour du logement et de l'hébergement et sommes membres de plusieurs instances décisionnaires sur ces mêmes thématiques : PLH, CUO ainsi que son comité technique, Commission de médiation locative (DALO), comités technique et responsable du PDALHPD...

### **4-3 La mobilisation du parc privé : le service de médiation locative**

Cette action consiste à prospecter, capter de nouveaux logements, mettre en relation des bailleurs privés avec des jeunes demandeurs de logement, réaliser une médiation locative, repérer des logements insalubres ou non décents... Elle englobe l'ensemble des leviers permettant de faciliter l'accès des jeunes au parc privé et le maintien dans leur logement.

Le service de médiation locative intègre donc 2 activités principales : l'animation d'une bourse au logement et « Un toit en partage ».

#### ***-L'animation d'une bourse au logement :***

Elle nous permet de collecter des offres de logement grâce à la mise en place de relations privilégiées avec des bailleurs privés. Nous les proposons, après étude de leur projet, aux jeunes que nous accompagnons dans leur recherche. Nous assurons également un suivi du jeune une fois son entrée réalisée dans le logement.

En 2012, nous avons procédé à une refonte importante de la Bourse au logement en visant la fidélisation de nos partenaires bailleurs : mise en place d'une charte de la médiation locative, adhésion des bailleurs, contrat d'accompagnement pour le jeune, une systématisation des visites de logement en amont...En 2017 comme en 2016, nous avons comptabilisé uniquement les bailleurs avec lesquelles nous avons été en lien.

- Au 31/12/2017, notre bourse au logement compte 40 bailleurs privés pour 96 logements (pour près de la moitié d'entre eux, il s'agit de studio ou de T1bis, plus des deux tiers sont concentrés sur l'agglomération).

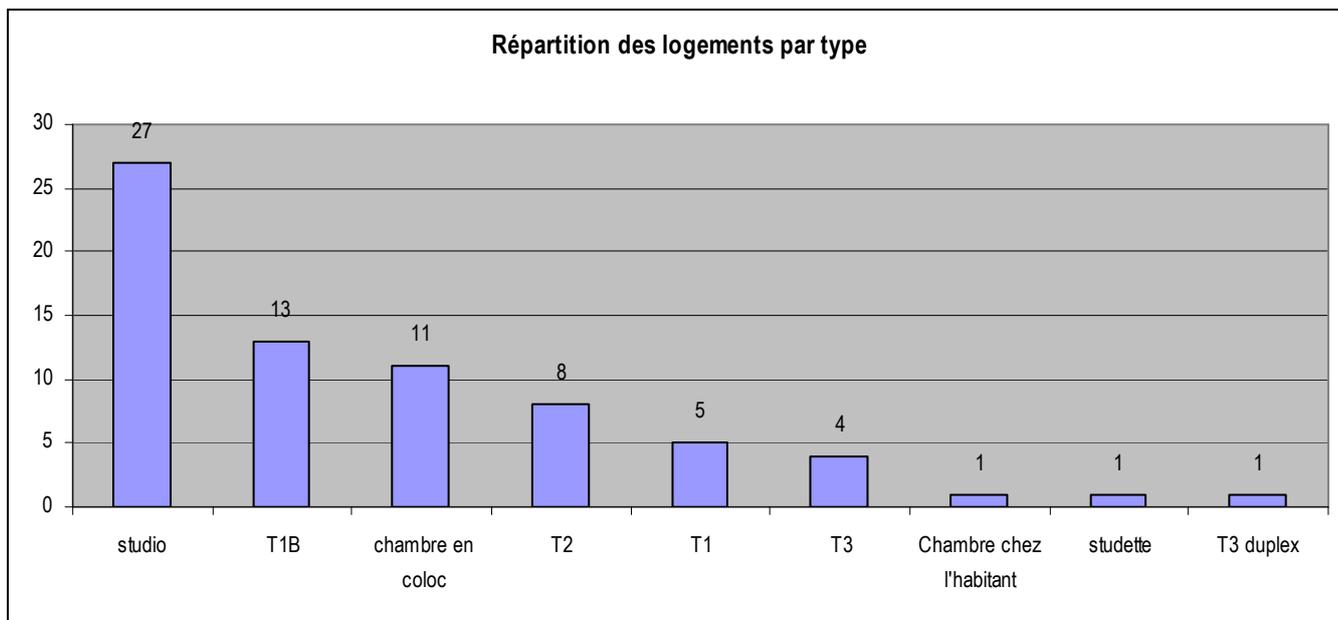
- 5 nouveaux bailleurs ont adhéré en 2017 et 16 ont renouvelé leur adhésion.

- 1 logement a été visité.

- 41 mises en relation ont été réalisées pour 36 jeunes. 24 jeunes ont signé un bail avec un propriétaire de notre bourse au logement.

- Les entrées dans un logement de la Bourse représentent environ 21% des entrées réalisées par le SLJ dans le parc privé. (19% en 2015, 10% en 2014).

Sur cette activité il est à noter que 3 intervenantes différentes ont contribué à faire vivre cette bourse au logement en 2017. En effet, la personne en charge de cette mission est partie en congé maternité, remplacée par une autre intervenante. Puis elle est partie définitivement de l'association pour être remplacée par une autre de ses collègues déjà en poste dans l'association.



### ***-Un Toit En Partage :***

En début d'année 2015, nous avons pris contact avec des bénévoles qui portait cette initiative depuis 2007 car nous étions très intéressés par cette thématique. Lors de nos échanges, ils nous ont exprimé leur difficulté à gérer une activité qui franchissait un seuil de développement. Ils ne parvenaient plus à faire face aux demandes et à gérer le quotidien. Ils envisageaient l'hypothèse d'arrêter leur action ou de trouver une association acceptant de la reprendre. Reconnue pour son expertise sur les questions d'habitat et de jeunesse, notre association semblait avoir les atouts pour intégrer cette nouvelle action sans en dénaturer l'esprit et en cohérence avec notre projet associatif.

Portées par le Service Logement Jeunes, nous avons ainsi repris les activités au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le projet "Un toit en partage" entend développer une forme de relation intergénérationnelle originale, en offrant aux jeunes la possibilité d'être hébergés chez un senior. Cette démarche solidaire a pour but de favoriser un enrichissement mutuel à travers une meilleure connaissance de l'autre.

Ce projet repose en outre sur deux constats : la difficulté pour certains jeunes de se loger avec un budget resserré ainsi que l'existence d'une souffrance liée à la solitude chez certains seniors.

Il s'agit ainsi d'un concept simple mais d'une solution de logement pas comme les autres :

Un senior qui a une chambre libre, un jeune qui recherche un logement, l'envie mutuelle d'une entraide réciproque. Nous organisons alors la mise en relation et accompagnons les colocataires dans leur cohabitation. Il s'agit de participer au développement des relations intergénérationnelles en favorisant le dialogue et la solidarité entre toutes les tranches d'âge dans un esprit de tolérance.

Les deux bénévoles de l'ancienne association, ont désormais intégré le conseil d'administration d'AJH et apporte au quotidien leur appui technique sur cette activité. Ces 2 bénévoles ont été rejoints par 3 autres personnes et forme avec la personne en charge du dispositif, un Comité Technique qui veille au bon fonctionnement de l'activité « Un Toit En Partage ».

En 2017 :

- nous avons constitué 12 binômes, 2 trinôme et 1 quadrinôme
- 3 seniors sont en attente dont 1 hors aggro : Mettray

Certains seniors ont quitté le dispositif car ils sont partis en maison de retraite, d'autres ont souhaité garder leur chambre pour leurs petits-enfants mais des nouveaux nous ont rejoints ce qui nous a permis de répondre à un besoin sur le territoire.

10 jeunes nous ont sollicités dans le cadre de ce dispositif mais la démarche n'a pas été jusqu'au bout soit parce le budget n'était pas adapté, soit parce que leur projet professionnel/formation n'a pas abouti ou parce les jeunes avaient d'autres demandes en parallèle et ont fait le choix de l'autre solution.

***-Les autres actions menées pour faciliter l'accès des jeunes au parc privé et le maintien dans leur logement :***

- Nous participons au programme LCTS :

En lien avec l'Etat, le Conseil départemental, la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus, nous intervenons pour faciliter la production et le suivi des logements privés conventionnés de type « très social ».

Les grands principes sont la sécurisation des bailleurs et la médiation entre les ménages et leurs locataires.

Nous assurons la médiation locative sur 5 LCTS (un à Tours centre, un à St Avertin, un à Chambray-les-Tours et deux à Loches).

- Nous sommes également en lien avec SOLIHA sur le volet « Insalubrité ».

## 5- Le Restaurant Associatif

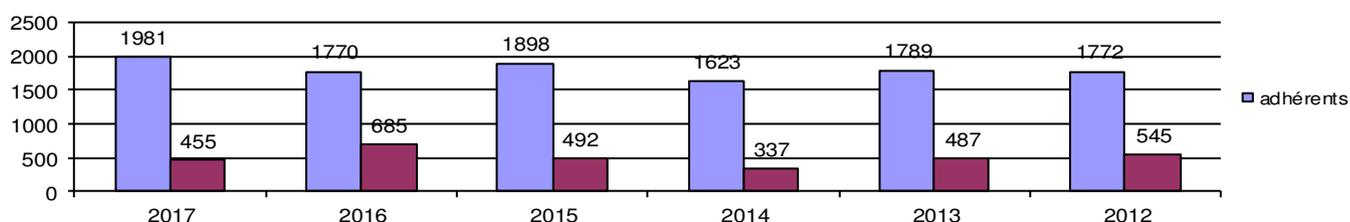
Depuis sa création en 1945, l'Association fait vivre une restauration associative ouverte aux adhérents demeurant dans le quartier ou y exerçant une activité professionnelle.

Ce service, certes original mais familier pour les associations Habitat Jeunes, fonde sa légitimité sur une mixité des publics accueillis. Chaque jour, jeunes résidents, employés et ouvriers du quartier, personnes âgées y résidant, directeurs de services de la Préfecture et du Conseil Départemental, cadres de la SNCF, élus du Conseil Général, majeurs protégés sous tutelle, musiciens de Jazz à Tours et du Conservatoire... s'y croisent et se côtoient.

Ce qui est moins visible, ce sont les autres actions menées qui concernent plus généralement les problématiques d'alimentation chez les jeunes. Nous en retrouverons le détail dans la seconde partie de ce chapitre consacré à la restauration associative.

### 5-1 Le restaurant associatif - données générales

#### Les adhérents non résidents en 2017



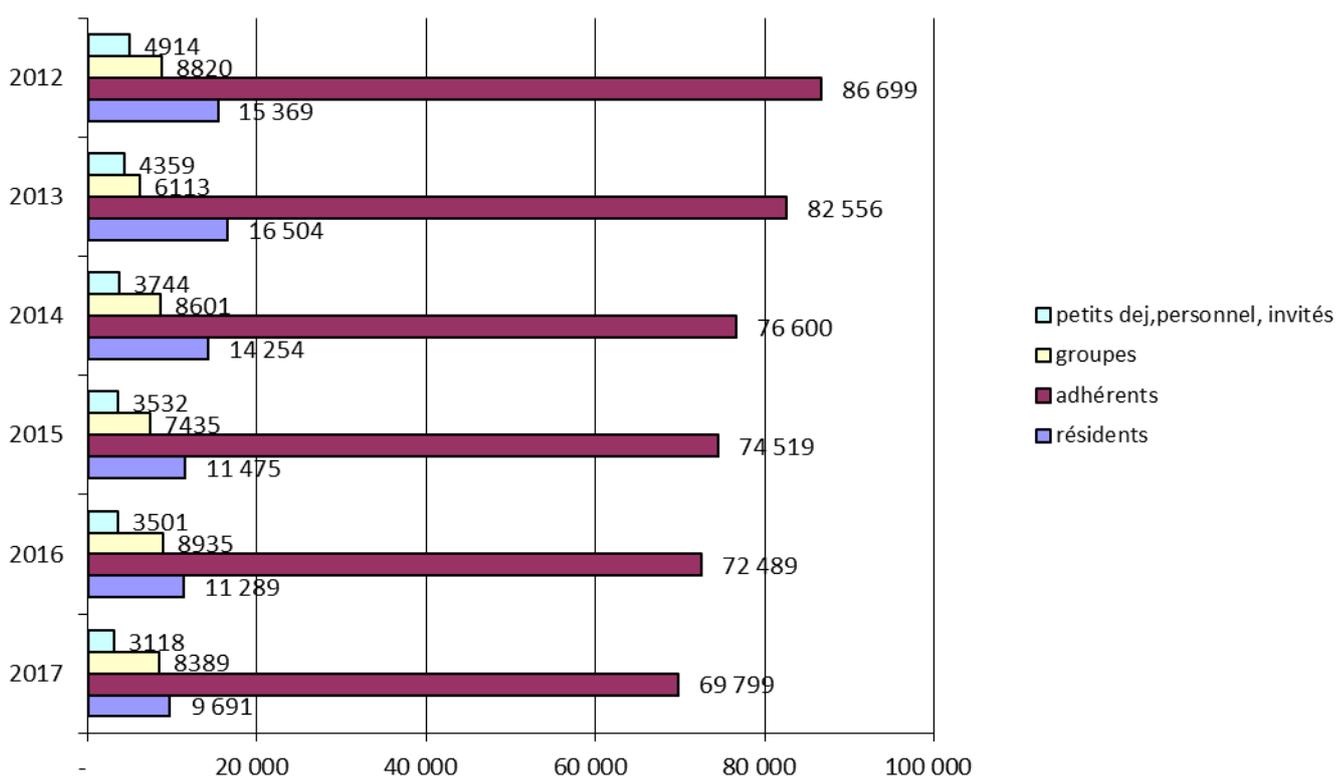
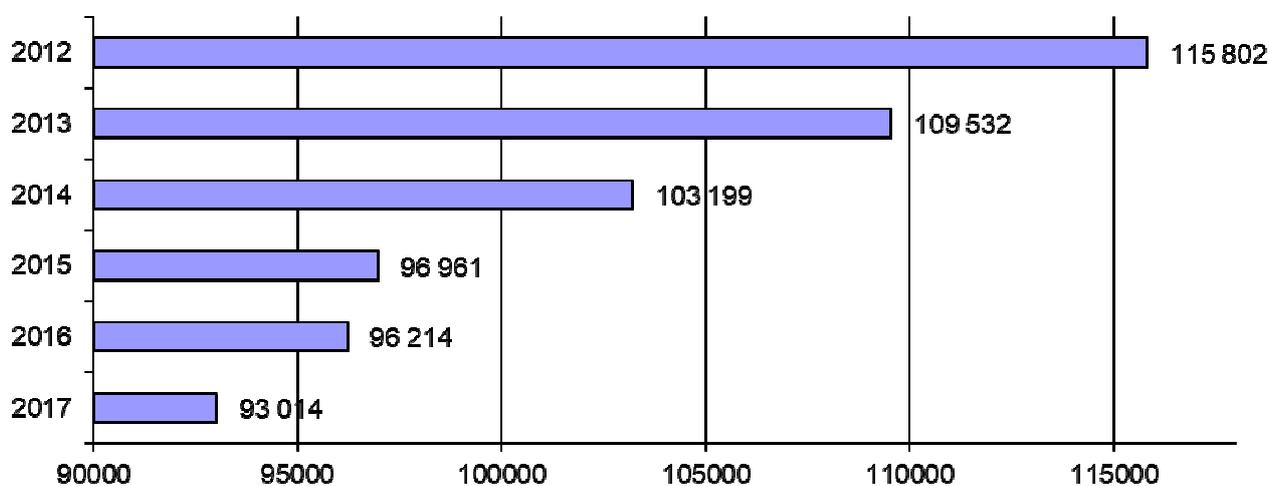
Nous connaissons une hausse assez nette du nombre des adhérents en 2017 (+12%). 1425 adhésions journalières sont à ajouter à ce chiffre. Cette hausse ne se reflète toutefois pas dans la fréquentation du restaurant.

La part des nouveaux adhérents est de l'ordre de 23%.

Les adhérents sont des hommes à 62% et des femmes à 48%.

## La fréquentation du restaurant associatif

Malgré tous nos efforts, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la communication, la baisse du nombre de repas servis se poursuit : - 4% sur l'année et près de 20% en 5 ans.



Ce graphique nous montre que nous enregistrons une nouvelle diminution du nombre de repas servis. Les groupes résistent. Une légère baisse du nombre de repas servis au personnel. Les résidents continuent d'être moins nombreux à fréquenter le restaurant.

## 5-2 La fréquentation et le respect de l'instruction fiscale

Notre Association affirme le caractère social de son restaurant dont le fonctionnement s'inscrit dans les pratiques des Foyers de Jeunes Travailleurs et sont conformes à la ligne fixée par la Direction de la Législation Fiscale du Ministère des Finances. C'est sur ces bases que nous continuons à nous situer hors du champ d'application des impôts commerciaux.

Les critères précisés dans la « fiche technique » éditée par l'administration fiscale sont au nombre de douze regroupés sous quatre thèmes :

### ▪ **LE PRODUIT :**

Notre service de restauration est ouvert à une population autre que les résidents de manière à privilégier le brassage social et intergénérationnel. Les statuts de l'association, les rapports d'activité, les projets pédagogiques témoignent de cette volonté.

#### 1 - Le produit proposé consiste en un repas complet consommable sur place.

En théorie, le repas peut ne pas être complet. Le self intégral permet la prise d'un seul élément. Dans les faits, aucun adhérent n'utilise cette faculté mais tous apprécient la souplesse du dispositif proposé.

#### 2 - La salle de restaurant et ses horaires d'ouverture sont communs aux adhérents et aux résidents.

Ce principe est respecté.

#### 3 - Les espaces alloués à la restauration sont imbriqués dans l'espace du Foyer. Il doit être nécessaire de passer par l'entrée du foyer pour accéder au restaurant

Ce volet de l'instruction est complexe à mettre en œuvre, notamment pour des raisons de sécurité. Les locaux d'activité ou spécifiquement liés à une fonction, du fait de leur implantation dans des bâtiments anciens de centre ville, sont dispatchés sur l'ensemble de l'unité foncière.

#### 4 - La salle de restauration est sous la responsabilité de l'équipe éducative. Une coordination doit être organisée entre cette équipe et les services de restauration

Ce principe est respecté : L'Association s'est doté d'un projet social spécifique à ses adhérents non résidents. Animations, expositions, informations, communications ... les volets de ce programme sont présents et visibles dans l'espace restauration.

▪ **LE PUBLIC :**

**5 - Les usagers du restaurant sont adhérents à l'association.**

Ce principe est respecté : Tous les membres, résidents et non résidents, sont titulaires d'une carte d'adhérent. Celle-ci est exigée à chacun des passages.

L'analyse des caractéristiques de nos adhérents non-résidents nous permet, chaque année, de vérifier le brassage social et générationnel, voulu par l'Association.

En 2017 :

csp		
Artisan/Commerçant	22	1,24%
Autre	23	1,29%
Cadre supérieur	334	18,75%
Chef d'entreprise	7	0,39%
Demandeur d'emploi	47	2,64%
Employé	671	37,68%
Libérale Profession	14	0,79%
N.C	92	5,17%
Organisation	98	5,50%
Ouvrier	51	2,86%
Prof intermédiaire	42	2,36%
Retraité	217	12,18%
Scolaire/Etudiant	163	9,15%
non enregistré sur la base	200	-
	1981	100%

Tranches d'âge		
non connu	227	12,75%
- de 20	47	2,64%
20 à 29	204	11,45%
30 à 39	285	16,00%
40 à 49	406	22,80%
50 à 59	355	19,93%
60 à 69	168	9,43%
70 à 79	62	3,48%
+ de 80 ans	27	1,52%
non enregistré dans la base	200	
	1981	100,00%

**6 - Ils sont invités aux Assemblées Générales et ont le droit de vote.**

Ce principe est respecté : Les adhérents sont invités par voie de presse. Des rappels sont effectués pendant plusieurs semaines sur les tables du restaurant.

**7 - Ils sont éligibles au Conseil d'Administration**

Ce principe est respecté : Les usagers de la restauration associative bénéficient de quatre postes dans le collège des membres associés. Ces postes sont systématiquement pourvus. Les résidents bénéficient également de quatre postes.

**8 - Ils sont informés et sensibilisés sur les situations des jeunes accueillis et sur les activités de l'association**

De nombreuses communications sont faites dans ce sens : voir projet – restauration et présence dans l'Espace Restauration, des documentations relatives aux activités de l'association.

**9 – Les adhérents sont sollicités pour participer aux actions menées par l'association.**

Ce principe est respecté : voir programme d'action restauration

Les adhérents sont sollicités lors de différentes actions tels que des quiz concernant la sécurité routière, des dégustations de produits locaux ...

**10 - Les résidents doivent représenter au moins les deux tiers de l'ensemble des bénéficiaires du service de restauration selon les modes de calcul retenus par l'administration fiscale.**

En 2015, les résidents représentaient 65.6 % des repas servis et les adhérents non résidents 34.4%

## ▪ **LES PRIX**

### 11 - Les tarifs appliqués sont comparables à ceux de la restauration administrative pratiqués.

Ce principe est respecté. L'accueil des agents des administrations territoriales (Conseil Général, Ville de Tours), ceux de la SNCF, ainsi que notre convention avec le Ministère de l'Intérieur montrent que nos tarifs sont similaires.

*A noter que les restaurants administratifs peuvent bénéficier de subventions pour équilibrer leur gestion.*

### 12 – Les prix sont modulés en fonction des ressources des adhérents, lesquels resteront libres de communiquer le montant de ces dernières pour bénéficier d'un tarif réduit.

Les étudiants, lycéens et les personnes justifiant de ressources mensuelles inférieures au SMIC peuvent bénéficier de tarifs préférentiels. Pour cela, la personne doit présenter un justificatif.

Actuellement, **132 adhérents (159 l'an passé) bénéficient de ce tarif.**

Par ailleurs, des conventions ont été conclues avec des écoles, le Conservatoire, l'UER Musicologie et l'école Jazz à Tours pour faciliter l'accueil des élèves et stagiaires à des tarifs très adaptés à leurs modestes budgets. Au 31 décembre, **167 stagiaires et élèves (113 l'an passé) bénéficiaient de ces conventions. Soit, en tout, 299 personnes.**

## ▪ **LA PUBLICITE :**

L'Association ne fait aucune publicité sur ses activités.

## **5-3 La qualité alimentaire**

Depuis plusieurs années, l'association est engagée dans une démarche visant à proposer une qualité alimentaire renouvelée à ses adhérents. Le choix a été fait de nous éloigner (si ce n'est de rompre complètement) des principes de l'agro industrie qui sont appliqués dans une immense majorité de restaurations collectives.

Cette démarche consiste, sur un plan général, à mettre en valeur le patrimoine culinaire de nos régions par la fabrication « maison » de nos plats et la découverte ou la redécouverte de plats traditionnels.

Mais aussi :

- à utiliser 85% de produits frais,
- à privilégier les fruits et les légumes de saison
- à confectionner les plats à base de produits bruts en évitant les préparations agro industrielles,
- à tisser des partenariats avec des producteurs locaux pour favoriser les filières courtes
- à conserver une politique tarifaire adaptée qui permet au plus grand nombre de consommer un repas complet à partir de 7.80 € pour les adhérents et de 6 € pour les résidents

Avec l'assistance technique de la société Empreintes Culinaires qui adhère aux mêmes valeurs que les nôtres nous œuvrons pour une alimentation saine, propre et juste<sup>1</sup>.

## **5-4 Les procédures et les contrôles**

Depuis la fin de l'année 2011, nous nous sommes dotés d'une assistance technique avec la société Empreintes Culinaires. Cette société nous accompagne dans tous les aspects que recouvre notre projet « restauration » : qualité alimentaire bien sûr, mais aussi gestion et respect des normes sanitaires.

Aujourd'hui, les autocontrôles sont en place, des audits externes sont effectués, les tableaux de gestion sont tenus.

---

<sup>1</sup> Devise de l'organisation Slow Food

## 5-5 La gamme de restauration(s)

Si le restaurant associatif a été de tous temps l'objet de toutes les attentions de l'association, car il en est l'une des vitrines, d'autres actions sont menées, principalement en direction des résidents.

Depuis la fin de l'année 2011, nous nous sommes dotés d'une nouvelle cuisine à l'usage exclusif des jeunes : la cuisine partagée. Equipée d'un matériel semi professionnel, les jeunes peuvent s'y confectionner leurs repas à plusieurs et le partager dans la même pièce. Ce nouvel espace vient renforcer les deux kitchenettes d'étage (ou de voisinage) dont les surfaces permettent seulement à une ou deux personnes de confectionner un repas. L'association a ainsi adopté le principe de « gamme de restauration(s) » permettant d'offrir plusieurs systèmes de restauration.

Un autre élément de cette gamme est la réservation de repas après l'heure du service.

## 5-6 Des actions collectives

Plusieurs actions en direction des résidents et des adhérents s'appuient sur la restauration et l'alimentation. Au-delà du message sanitaire qui conserve son importance, notre volonté est de proposer à tous de découvrir notre patrimoine alimentaire et culinaire, de nouvelles saveurs, de nouveaux produits et de promouvoir le « bien manger »

### **Des fruits pour tous**

Action financée par AJH sur ses fonds propres.

Après l'arrêt du financement de l'action « un fruit pour tous » par l'ARS, l'association a fait le choix de poursuivre ce projet et de continuer d'offrir un fruit, le soir, aux résidents qui le souhaitent.

Cette habitude est maintenant prise et les jeunes en redemandent ...

Chiffres clés 2017

- 30 fruits distribués par jours gratuitement aux résidents,
- près de 10000 fruits consommés par an.



### **La lutte contre le gaspillage**

Depuis deux ans, les usagers du restaurant sont sollicités pour participer à la lutte contre le gaspillage en commençant à trier leurs déchets. Le pain, bien sûr, mais aussi les plastiques et alu recyclables.

XXXXXXXXXXXX

## QUELQUES MOTS DE CONCLUSION ...

Notre Association est une organisation dont les fondamentaux et le socle des valeurs sont constants depuis sa création en 1945.

Issus d'un mouvement d'Education Populaire, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, nous avons réussi à conserver et promouvoir ces valeurs fondatrices en y introduisant celles du travail social, qui est l'une des autres branches que nous avons raccordées à notre arbre généalogique. Cette rencontre entre ces deux univers qui se côtoient parfois se divisent, nous donne une véritable exigence, tant pour le Projet Associatif que dans le management des équipes, issues de plusieurs mondes professionnels.

Dans notre ADN, nous avons d'autres marqueurs de notre identité, j'en retiendrai trois :

- Le premier relève de la culture de la coopération partenariale. Que ce soient avec les pouvoirs publics, les organismes partenaires, mais aussi les producteurs locaux auprès desquels nous nous fournissons, nous nous efforçons d'avoir des relations équilibrées, respectueuses et bienveillantes, de nature à privilégier toujours la meilleure réponse adaptée à des besoins sociaux dont nous avons partagé l'analyse.
- Le second tient à notre engagement dans le mouvement Habitat Jeunes. Notre histoire, l'investissement passé pour plusieurs d'entre nous et actuel pour d'autres dans la vie régionale et nationale de l'UNHAJ constitue à la fois une forme de « devoir », mais aussi une véritable richesse pour ce que nous en retirons en retour.
- Enfin, un autre est constitutif d'une capacité permanente à aller de l'avant, repérer les besoins et tenter ou proposer des solutions, ou répondre aux sollicitations des pouvoirs publics ou des partenaires dans les champs, précis ou voisins, qui sont les nôtres.

Dans ces trois déclinaisons structurelles de ce que nous sommes, la gouvernance de l'association composée de bénévoles et de l'équipe de direction ainsi que les salariés sont volontaires pour relever de nouveaux défis avec les règles déontologiques que nous nous sommes données.

Je souhaitais ici remercier chacun des acteurs de l'association.

Et maintenant ... place à 2018 et à de nouveaux projets ....

**Le Directeur,  
CI GARCERA**

## Annexe 1 – l'équipe salariée

Au 31 décembre, l'Association emploie 37 salariés dont 6 contrat d'accompagnement dans l'emploi (3 emplois d'avenir à 35h par semaine et 3 CAE à 20h par semaine). Les fonctions occupées sont principalement sur des postes d'agent restauration, agents polyvalents, agent d'accueil et administratif et agent de service.

L'Association apporte une attention particulière à l'accueil des ses nouveaux salariés en suivant une procédure d'accueil précise qui place le nouvel arrivant au cœur de la structure. Chaque nouvelle personne recrutée se voit présenter l'équipe de travail, les locaux et le poste par le responsable du service. Le lien est ainsi fait avec les autres membres de l'équipe afin de permettre une communication plus facile et ainsi d'être toujours vigilant et à l'écoute des personnes en contrats aidés. En plus de cet accompagnement sur le poste de travail, un accompagnement en direction de l'insertion sociale et professionnelle est réalisé par un responsable de service : aide dans la rédaction de CV et lettres de motivation, dans la recherche de formations, emplois... L'association élabore un plan de formation avec la personne en contrat aidé et s'attache à mettre en place une formation pendant la durée du contrat.

A partir de l'été 2017, avec le choix du gouvernement d'en finir avec les emplois aidés (dixit), nous avons dû revoir notre organisation pour faire face à ces nouvelles contraintes.

Nous avons consolidé deux emplois en CAE à temps partiel, tenté de renouveler quelques emplois (les emplois d'avenir notamment), et nous sommes maintenant dans la perspective de ne plus recruter de salariés en emplois aidés, sauf à la marge, en raison du peu d'assurance que l'Etat nous donne dans la durée.

Cette année encore, nous avons vécu plusieurs modifications dans les effectifs ... certaines heureuses comme les remplacements pour congés maternité, d'autres moins en raison, notamment, de difficultés de recrutements.

En ce début d'année 2018, les équipes ne sont pas toutes stabilisées ... des recrutements sont en cours, suite à de nouveaux départs. Gageons que nous réussirons à trouver les équilibres nécessaires à la conduite de nos nombreux projets, en termes de ressources sociales et humaines.

31/12/2017

37 personnes  
33 ETP  
dont  
5 emplois stables  
5 temps partiel

et 1 volontaire

Pôle direction

Encadrement  
Intermédiaire

Pôles

**Claude GARCERA**  
Direction générale

**Jennifer COUCHOU MEILLOT**  
Directrice de l'organisation et des moyens  
Responsable  
de l'Hôtel de l'Alliance

**Caroline JOVENEUX**  
Directrice de l'habitat et du développement  
Responsable  
du Service Logement Jeunes

**John MORISSE**  
Responsable de production

